

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

THÈSE  
PRÉSENTÉE À  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE ÈS ARTS (PHILOSOPHIE)

PAR  
MARC CHABOT

B. Sp. PHILOSOPHIE

LA PHILOSOPHIE ET LES PHILOSOPHES QUÉBÉCOIS:  
ÉCRITURE ET INTERVENTIONS DANS DES PÉRIODIQUES  
QUÉBÉCOIS DE 1930 À 1950

JUILLET 78

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

La philosophie et les philosophes québécois  
Écriture et interventions dans des périodiques québécois  
de 1930 à 1950

Ce mémoire de maîtrise tente d'analyser comment s'est implantée la doctrine thomiste dans nos universités entre 1930 et 1950.

Les philosophes québécois de l'époque ont contribué grandement à cette implantation. Occupant des postes clés dans la structure universitaire et s'appuyant sur l'encyclique Ieterni Patris et la constitution apostolique Deus Scientiarum Dominus, ils se sont chargés de définir les fonctions et buts de nos universités et ils ont veillé à ce que le thomisme soit l'unique point de référence idéologique.

Dans un tel contexte, il fallait donc situer la discipline philosophique à l'intérieur de nos universités. Un chapitre entier est consacré à ce travail. Quelle place la philosophie occupe-t-elle dans le champ des savoirs universitaires? Pourquoi est-elle présentée comme la "reine des sciences" et quelles fonctions idéologiques exerce-t-elle?

La dernière partie du mémoire a pour but de montrer que de graves problèmes théoriques se sont posés à nos philosophes. Problèmes qui ne sont souvent que des conséquences directes de l'attachement aveugle à la doctrine thomiste.

Enfin, quelques hypothèses de recherche sont présentées pour saisir ce qui s'est produit. Elles serviront aussi je l'espère à une recherche ultérieure qui nous permettrait de comprendre comment une idéologie peut bloquer presque entièrement toutes les ressources intellectuelles d'un groupe ou d'une nation.

préface

Il est des idées qui s'installent en nous par habitude et dont on ne vérifie pas la pertinence et la justesse. Celle qui veut par exemple que le Québec n'ait pas de philosophie propre et encore moins de philosophes. Lorsque j'ai entrepris ce travail de recherche, je savais fort bien que j'aurais à combattre ce préjugé qui veut que nos philosophes d'ici ne soient pas de vrais philosophes, que la philosophie d'ici ne soit pas une vraie philosophie, mais une pensée plus ou moins floue, sans originalité et sans aucune valeur. J'ai déjà signalé ailleurs le tort pour ne pas dire l'erreur d'une telle affirmation (1).

Mais il est une autre façon de parler de la philosophie au Québec. On admet qu'une philosophie y existe mais on croit généralement que l'étude de l'histoire philosophique québécoise est pour nous sans intérêt et d'ailleurs on résume cette histoire en une seule phrase: "La philosophie avant 1960, c'est une affaire de curés", convaincus que ce jugement rapide peut à lui seul nous servir d'explication. Je pense que c'est là une façon de nier cette histoire et surtout de refuser d'accepter ce que nous avons été. La philosophie avant 1960 faisait bien sûr bon ménage avec le clergé; le théologien et le philosophe étaient des frères siamois. C'est pourquoi il fallait

provoquer une rupture, transformer radicalement la situation, faire sa révolution tranquille.

Mais une révolution ne se fait pas contre l'histoire. Elle doit récupérer cette histoire. Il n'y a pas de génération spontanée, peut-être moins en philosophie qu'ailleurs. Ce passé que nous avons caché ou tenté d'oublier, il demeure. A mon avis, il est dangereux de taire son histoire et encore plus de vouloir l'ignorer.

Le temps aidant, on sent le besoin de regarder en arrière et de poser des questions: qu'était le philosophe au Québec? qui philosophait et que faisait-on de cette philosophie? Cette "affaire de curés" avait-elle une importance dans notre société? Comment cette philosophie a-t-elle marqué nos penseurs?

Cette histoire est à faire et c'est pour cette raison fondamentale que je me suis intéressé à ce sujet. Nous n'avons pas encore de documents complets et significatifs sur l'histoire de notre philosophie. Ce travail commence à peine à susciter l'intérêt des chercheurs (2).

Je ne voudrais pas que l'on comprenne que depuis 1960, nous ne nous sommes pas interrogés sur notre passé philosophique. Mais, dans la plupart des cas où on l'a fait,

c'est que les auteurs avaient des comptes à régler. Je prends pour exemple le livre de Pierre Thibault qui dans son avant-propos affirme :

" Ce livre sur le thomisme est d'abord un règlement de compte. Les Québécois de plus de trente ans ne s'en étonneront pas. Pour les plus jeunes et les éventuels lecteurs étrangers, je me permets d'évoquer ici, pour mémoire, un climat philosophique qu'ils n'ont sans doute jamais connu (3)."

Cette thèse que je présente n'est pas ce qu'on peut appeler un règlement de comptes. Je fais encore partie de cette génération des moins de trente ans. Je n'ai donc pas connu ce "climat philosophique" dont nous parle Pierre Thibault. Tout au plus en ais-je ressenti les conséquences par l'intermédiaire de certains professeurs qui réglaient leurs comptes pendant les heures d'enseignement. Il ne faut pas s'en surprendre outre mesure; quand on règle ses comptes en philosophie cela peut durer longtemps. Je pense par exemple à François Hertel qui affirmait l'an dernier dans le journal *La Presse*:

" En 1947, je me suis fait verser au clergé séculier, et je suis venu à Paris. Je ne croyais plus, mais je ne voulais pas faire scandale. Je suis rentré à Montréal pour quelque temps. Et là, j'ai compris que je ne pourrais pas rester! je ne pouvais plus supporter ce cléricalisme puant. Et pour quelqu'un qui avait défroqué, il n'y avait aucune pos-

"sibilité de travail à cette époque (4)."

Bien sûr, ils sont maintenant rares les philosophes qui jugent aussi sévèrement cette période philosophique. Disons qu'ils ont maintenant décidé de se taire ou simplement d'affirmer comme je le disais au début: "c'est une affaire de curés". Ce qui ne règle en rien le problème.

\* \* \*

En février 1975, je publiais dans la collection Recherches et Théories de l'UQAM et l'UQTR, une bibliographie des textes parus dans les périodiques québécois (5). Cette bibliographie couvrait la période de 1900 à 1950. J'avais alors dépouillé quatorze revues en essayant de rassembler les écrits des professeurs de philosophie. Bien qu'incomplet, ce travail m'avait permis de retrouver 766 titres d'articles concernant la philosophie et produits par les professeurs de philosophie.

Ce travail était indispensable puisqu'il devait par la suite être utilisé pour ma thèse. En effet, ayant choisi d'effectuer une recherche sur la philosophie au Québec, je me devais alors de rassembler ces textes puisqu'une telle compilation n'existant pas encore (6).

C'est à l'aide de ce document bibliographique qu'il m'a été possible de réaliser ce premier travail de défri-  
chement. Mon intention était de donner un aperçu général  
de ce qu'était la philosophie au Québec entre 1900 et 1950.  
J'ai dû écourter cette période de trente ans, les maté-  
riaux accumulés étant trop nombreux.

En terminant je voudrais remercier tous ceux qui ont collaboré de près ou de loin à ce travail. Je préfère ne nommer personne, considérant qu'ils sauront bien se reconnaître. Il faut je crois beaucoup de patience et de tolérance pour endurer un individu qui rédige un mémoire de maîtrise. C'est pourquoi je suis heureux de les saluer au passage.

notes (préface) :

- (1) Voir à ce sujet la présentation à La pensée québécoise de 1900 à 1950, Bibliographie des textes parus dans les périodiques québécois, Recherches et Théories, documentation, département de philosophie, Université du Québec à Montréal et à Trois-Rivières, février 1975, 65 pages, et plus récemment, "Du passé méconnu à une thèse trop connue", La Nouvelle Barre du Jour, no 67, juin 78, pp. 62 à 71.
- (2) Au moment où le travail a débuté, nous possédions peu de documentation sur l'histoire de notre philosophie. Maintenant, des documents importants sont à la disposition des chercheurs. J'en signalerai quelques-uns dans cette recherche. Le 27 janvier 1978, Yvan Lamonde soutenait une thèse de doctorat à l'Université Laval qui porte le titre: L'enseignement de la philosophie au Québec, 1665-1920. Cette thèse ne concerne évidemment pas la période que j'étudie, mais elle est sûrement une pièce maîtresse qui montre qu'une recherche est maintenant en cours sur la philosophie québécoise.
- (3) Thibault, Pierre, Savoir et Pouvoir, philosophie thomiste et politique cléricale au XIX<sup>e</sup> siècle, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1972, page XXI.
- (4) "On ne peut effacer 40 ans de vie... On peut rompre", entretien de Louis-Bernard Robitaille avec François Hertel, La Presse, 9 juillet 1977, page A7.
- (5) Voir la note 1.
- (6) Une recherche (non-publiée) avait été entreprise par

- (6) des étudiants de l'UQAM, sous la direction de Jean-Paul Brodeur, et une autre à l'UQTR, sous la direction de Paul Gagné. Bien que partielles, elles m'ont aidé à produire cette bibliographie.

## TABLE DES MATIERES

PREFACE.....	vii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE	
I. D'Aeterni Patris à Deus Scientiarum Do-	
minus, une doctrine qui s'implante.....	6
II. Définition de l'université conséquente	
à l'application de la doctrine thomis-	
te.....	28
III. La philosophie et les autres discipli-	
nes à l'université.....	57
IV. De l'impuissance à produire.....	83
V. Jalens théoriques.....	115
CONCLUSION.....	135
BIBLIOGRAPHIE	
1. les volumes utilisés.....	142
2. les textes utilisés.....	145
ANNEXE : Deus Scientiarum Dominus.....	150

introduction

Ce mémoire est avant tout descriptif. A l'aide des textes produits par les philosophes de l'époque, je tente d'exposer comment l'on concevait le rôle de la philosophie dans les institutions universitaires entre 1930 et 1950. Je ne pouvais pas éviter cette description: les analyses portant sur cette période de notre histoire philosophique sont rares et j'ai cru qu'il valait mieux décrire ce qui s'est passé avant de me lancer dans une interprétation.

C'est pourquoi il m'apparaît important en tout premier lieu d'avertir le lecteur de la lacune suivante: une grille théorique manque à ce travail; c'est-à-dire une grille qui me permettrait de ne pas simplement décrire mais lire cette période de notre histoire. C'est une tâche qui reste à réaliser et que j'entends bien poursuivre d'ici peu. C'est pourquoi ce texte n'est tout au plus qu'un canevas, une base pour des recherches à compléter. On y trouvera de nombreuses répétitions, des citations qui auraient besoin de commentaires plus fouillés. Mais je pense que ce travail ne pouvait pas être réalisé immédiatement, vu son importance et l'état actuel des recherches sur l'idéologie.

Les trois premiers chapitres tentent d'expliquer

comment la doctrine thomiste s'est implantée dans notre milieu; l'influence qu'ont eu des documents romains comme l'Encyclique Aeterni Patris et la Constitution Apostolique Deus Scientiarum Dominus; le rôle des philosophes et le travail qu'ils ont effectué pendant cette période de vingt ans.

Les deux derniers chapitres essaient de poser quelques questions et quelques jalons théoriques qui nous permettraient de poursuivre ce travail de façon plus systématique.

La conclusion n'en est pas une dans la mesure où elle est là pour expliquer que le travail est loin d'être terminé, qu'une fois la tâche de débroussaillement accomplie, une autre beaucoup plus sérieuse - et je l'espère efficace - peut s'amorcer.

chapitre 1

Il y avait, il y a ici une tâche pour les philosophes: nous désapprendre la peur en donnant à notre peur des objets vrais et durs comme le réel.

Jacques Brault

" Qu'on veuille bien me permettre un souvenir qui date de trente-huit ans. Dans une haute école de Paris où j'étais pensionnaire, nous lisions au réfectoire l'encyclique de Léon XIII à la France, du 8 septembre 1889, sur la formation du clergé. Parlant de l'enseignement de la philosophie, le Pape citait un passage de la lettre *Aeterni Patris* où il avait écrit que "la cause des maux qui nous oppriment, comme de ceux qui nous menacent", venait des fausses doctrines de la philosophie moderne et de l'abandon de la métaphysique traditionnelle. J'entendis un murmure de désapprobation de la part de plusieurs confrères, à mon douloureux scandale. Voilà comment de jeunes étudiants accueillaient le rappel d'un avertissement que le même Pape avait donné vingt ans auparavant. Ils ne se gênaient pas de dire que ces directions cesseraient avec l'Auguste et vieil Apôtre du thomisme. Les événements allaient bientôt décevoir leur attente (1) ."

Cette anecdote peut nous faire sourire. Elle a perdu depuis son effet. Il n'est plus possible de convaincre aussi facilement des auditeurs. Malgré cela, elle nous en apprend beaucoup sur la vénération avec laquelle on écoutait le Pape Léon XIII. *Aeterni Patris* est un texte clef dans l'histoire de la philosophie québécoise. La période qui m'intéresse ne peut pas être comprise sans que l'on s'attarde un peu sur ce texte. Il nous a marqué profondément et l'indignation de Mgr. Decelles face à la contestation ou la mise en question des écrits de Léon XIII

n'est pas un phénomène marginal. Pour la majorité des intellectuels qui s'intéressaient à la philosophie au Québec, il était non seulement inacceptable mais impensable de mettre en doute la valeur d'Aeterni Patris. Mais que dit donc cette encyclique? Pourquoi avait-elle tant de valeur aux yeux des philosophes et théologiens d'ici?

Aeterni Patris, on le sait, avait d'abord comme but de remettre en vigueur (de façon obligatoire dans toutes les universités et institutions catholiques) la doctrine de Saint Thomas. L'Eglise avait besoin d'une doctrine ferme et sûre afin de se protéger contre le libéralisme, le communisme et les autres doctrines religieuses. En choisissant le thomisme, elle se donnait des armes pour répliquer et une ligne de conduite pour l'avenir.

Au Québec, entre 1930 et 1950, les universités sont en construction, elles cherchent une voie, une originalité, une route à suivre. Bien que l'encyclique Aeterni Patris ait été publiée en 1879, et qu'en ce sens elle semble lointaine par rapport à la période que j'étudie, il faut y revenir puisque ce document constitue ce qu'on peut maintenant appeler la première "pièce à conviction". Deux raisons fondamentales motivent cette brève incursion historique. La première est que toute l'organisation des institutions universitaires et plus spécifiquement, l'ensemble des disciplines à l'intérieur de l'institution,

en dépendent. La seconde raison m'apparaît encore plus importante: nous ne pouvons en effet que difficilement saisir la portée de la constitution apostolique Deus Scientiarum Dominus (2) sans une lecture de l'encyclique Aeterni Patris.

" Nous vous exhortons, vénérables Frères, de la manière la plus pressante, et cela pour la défense et l'honneur de la foi catholique, pour le bien de la société, pour l'avancement de toutes les sciences, à remettre en vigueur et à propager le plus possible la précieuse doctrine de Saint Thomas (3). "

Le mot d'ordre était donné. Désormais, la philosophie chrétienne serait celle de Saint Thomas. L'ambiguïté qui régnait jusqu'alors venait de disparaître. Une doctrine allait s'installer dans toutes les institutions catholiques du monde. Au Québec, les réactions ne se firent pas attendre et c'est avec un enthousiasme (que l'on peut maintenant qualifier de délirant) que l'on répondit à l'appel pressant du Vatican. Les témoignages sont trop nombreux pour les signaler tous, mais je me permets d'en citer quelques-uns parmi les plus représentatifs (ce qui me permettra de montrer que les souvenirs de Mgr. Decelles ne tombaient pas dans des oreilles de sourds).

" En 1879 paraissait l'Encyclique Aeterni Patris. Elle trouva évidemment à Québec des esprits bien préparés à la com-

" prendre, car un mois à peine après la publication du document romain, le Conseil du Séminaire inscrivait au registre de ses délibérations: " Résolu de conformer l'enseignement philosophique à la dernière encyclique de Léon XIII ". La résolution prise fut tenue, et l'année suivante, à l'instigation surtout de Mgr. Matthieu, le manuel de Zigliara était adopté pour les classes de philosophie. C'était, à l'école d'un dominicain, le retour pur et simple au thomisme (4) ."

" ... Mgr. Duhamel a soin de préciser que les maîtres de la nouvelle Université ne s'éloignent de Saint Thomas pas même l'épaisseur d'un ongle (5) ."

" Le premier souci d'un constructeur avisé doit être d'asseoir l'œuvre sur des bases solides et sûres (6) ."

Aeterni Patris reçut donc un accueil chaleureux dans notre milieu. Cette encyclique permettait à nos universités et institutions catholiques de s'implanter, tout en ayant une ligne de conduite; " bases solides et sûres ", comme le souligne Monseigneur Paquet. Dans le document romain, la philosophie est appelée à jouer un rôle de premier plan, non seulement comme discipline enseignée, mais aussi (et c'est ce sur quoi il faut je crois insister) comme gardienne de l'orthodoxie, c'est-à-dire de la doctrine thomiste. La philosophie occupera ainsi un lieu privilégié à l'intérieur des institutions et les philosophes interviendront dans tous les secteurs de la vie universitaire.

sitaire afin de bien faire saisir la portée d'Aeterni Patris.

Les philosophes auront entre les mains les rênes du pouvoir, au moment où les universités québécoises voient le jour et s'organisent. Il ne faut donc pas s'étonner de voir cette encyclique être si bien accueillie. Léon XIII, en écrivant ce document, en le diffusant à travers le monde, réglait par le fait même (du moins en principe) une série de problèmes à propos de la philosophie chrétienne. Au Québec, il ne pouvait pas tomber dans un terrain plus fertile. En Europe, la restauration du thomisme allait être un peu plus difficile et susciter quelques résistances. Le Pape Léon XIII allait devoir intervenir personnellement pour faire accepter Aeterni Patris.(7).

Comme le disait Jean-Paul Sartre: " La vérité se développe dans le temps. Dans un instant borné, limité à lui-même il n'y a pas de vérité (8) ." Je crois que quelques citations de cette encyclique s'imposent, puisque ce texte, comme je viens de le montrer est le premier jalon d'une importante forteresse idéologique. L'interprétation qu'on en fera ici nous aidera peut-être à comprendre ce qui s'est produit.

" Il appartient enfin aux sciences philosophiques de protéger religieusement

" les vérités divinement révélées, et de résister à l'audace de ceux qui les attaquent. C'est là, certes, un beau titre d'honneur pour la philosophie, d'être appelée le Boulevard de la foi, et comme le ferme rempart de la religion (9) ."

Le philosophe n'est donc pas un simple professeur parmi d'autres dans le milieu universitaire. Ses fonctions sont de plusieurs ordres. Quand on demande ou qu'on exige qu'une discipline devienne " un Boulevard de la foi, un rempart de la religion ", nous ne sommes plus sur l'unique terrain de la pédagogie. Il ne s'agit plus d'une pratique neutre. La philosophie devra servir les intérêts du Vatican. Mais cette orientation proposée par Léon XIII sera tout à fait acceptée ici et respectée à la lettre. Je le répète, nos universitaires avaient besoin de cette base. Notre société était à se donner des institutions universitaires organisées. Sans contestation ni protestation, nous allions devenir (les philosophes) les gardiens de la doctrine thomiste.

" Aussi bien les exégètes trop avisés ou débonnaires et les jongleurs de comode épikie s'useront-ils les dents avant d'avoir rongé des textes durs et précieux à l'égal du diamant (10)."

La doctrine thomiste est inébranlable et nos philosophes le rappeleront constamment. Léon XIII a donné à l'Eglise une armure, à l'université une pensée doctrinaire

nale, aux philosophes des armes pour défendre les " vérités divinement révélées ". Les philosophes seront donc le personnel de soutien du Vatican.

Ailleurs, en Europe tout particulièrement, ce besoin d'une doctrine ferme s'imposait peut-être. Les institutions catholiques côtoyaient d'autres institutions ayant des idéologies radicalement différentes. Toutes sortes de philosophies circulaient dans les universités et la restauration du thomisme permettait aux intellectuels catholiques de se rallier derrière une doctrine précise. Au Québec, la situation était quelque peu différente comme je l'ai déjà montré. Toutes les universités franco-phones allaient devenir thomistes. Une véritable ferveur aux fonctions politiques concrètes s'est installée.

Si Si Aeterni Patris fixait les grandes orientations idéologiques, c'est la constitution apostolique Deus Scientiarum Dominus qui viendra, ici comme ailleurs, expliquer comment cette mise en place " obligatoire " de la philosophie thomiste doit avoir lieu. " Du doute à l'erreur qui ne le voit? la chute est facile (11)", nous dit Léon XIII. C'est pourquoi ce deuxième document (datant de 1931) vient concrétiser, c'est-à-dire rendre administrable Aeterni Patris, " ce coup de barre qui éloigne le navire de l'écueil et le préserve du naufrage (12)".

A ce sujet, voici ce que Pie XI déclare dès les premières pages de la constitution:

" (...) Nous jugeames de notre devoir de préparer une loi en vertu de laquelle les instituts d'études supérieures, fondés un peu partout au nombre de plus de cent, eussent à fixer plus clairement leur but, à déterminer avec soin leur méthode d'enseignement, et à établir enfin une forme unique d'organisation, sans toutefois entraver en rien, les modifications exigées par les circonstances et les lieux, de manière à pouvoir répondre entièrement aux nécessités de l'époque actuelle (13) ."

Des énoncés de principes, nous passons alors à l'organisation concrète. La philosophie thomiste devient dans les faits la pensée dominante dans toutes nos institutions. Ce deuxième document du Vatican n'est donc que la suite logique du premier. Il était attendu ici avec autant d'impatience que le premier.

" Pie XI, on le sait, dans sa fameuse constitution apostolique Deus Scientiarum Dominus, s'est appliqué , de toute la force de son autorité, à développer et à préciser dans ses applications les plus pratiques la pensée léonienne; et, il faut le reconnaître, les Universités des deux mondes sont entrées résolument dans la voie qui leur était ainsi ouverte par les Souverains Pontifes eux-mêmes (14) ."

" (...) si on lit la constitution apostolique Deus Scientiarum Dominus et les ordonnances de la Sacrée Congrégation des études qui l'accompagnent l'on

" est frappé par l'ampleur, la précision et le parfait ensemble des programmes. Rien ne manque de ce qui doit être enseigné dans les facultés ecclésiastiques ou dans les classes antérieures. Théologie, droit, philosophie, sciences, lettres, certains arts ont leur-place, leur mesure et leur importance. Il n'y a plus vestige des erreurs du passé. Véritablement nous avons là, et octroyée par le Chef Suprême, la Grande Chartre du Savoir au XXe siècle (15) ."

Je pourrais récapituler ce que nous avons fait depuis le début de ce chapitre de la façon suivante: (a) l'encyclique Aeterni Patris avait pour but d'implanter dans toutes les institutions catholiques une philosophie unique, celle de Saint Thomas d'Aquin, (b) à l'aide de cette philosophie le Vatican fournissait à toutes les universités et écoles une doctrine ferme qui servirait de rempart contre les autres doctrines et écoles de pensée; c'est à la lumière de la doctrine thomiste que toutes les autres philosophies devaient désormais être interprétées, (c) Aeterni Patris énonçait une série de principes très clairs qui dissipaien t les doutes et la confusion quant à l'orientation idéologique des institutions.

Deus Scientiarum Dominus est un complément très important puisqu'il vient expliquer comment cette réforme doit s'appliquer: (a) directives précises et concrètes concernant chacun des programmes d'études, (b) place et statut de chacun des savoirs à l'intérieur des institutions

catholiques, (c) réglementations sur le rôle des autorités académiques, des professeurs, des étudiants, (d) définitions et réglementations concernant les programmes, les grades académiques et les méthodes d'enseignement.

Aeterni Patris c'est l'esprit, Deus Scientiarum Dominus c'est le corps. Je pense que ces explications font la démonstration qu'il nous était tout à fait impossible de laisser de côté l'encyclique de Léon XIII de 1879.

Nos universités (Québec, Montréal et Ottawa) encore jeunes avaient besoin de directives et d'orientations. Le Vatican, par l'entremise de ces deux documents, et particulièrement Deus Scientiarum Dominus, parce qu'il coïncidait avec la réorganisation de nos institutions universitaires, allait les fournir aux dirigeants et philosophes d'ici.

" Ce n'est donc pas un système éclectique, vague et flottant, que le Saint Siège nous présente comme base d'études; mais un corps de doctrines très fermes, très cohérentes, une construction scientifique bâtie par un génie, éprouvée par le choc des siècles, et reconnue par l'autorité compétente comme la plus apte à soutenir les intérêts supérieurs de la religion (16) ."

Lorsque trop d'idées circulent dans une société ou dans une université, le risque est grand de voir s'effriter

l'unanimité. Aeterni Patris et Deus Scientiarum Dominus partent de là. Il fallait mettre de l'ordre dans les idées, il fallait mettre de l'ordre dans la structure universitaire, Si jamais une tempête survient, si jamais des nuages venaient assombrir le ciel de nos institutions, elles pourront alors résister et sortir victorieuses de ce combat.

Nos universités seront un terrain idéal pour réaliser ces objectifs. Non seulement parce que nous avions alors une oreille attentive au fait catholique, mais parce que l'université d'ici avait besoin d'une mission qui allait lui procurer son originalité en Amérique. Je reviendrai sur ce point un peu plus loin.

" Il ne faut pas s'étonner que les vieilles erreurs de l'antiquité, depuis le mobilisme jusqu'au communisme, reviennent en circulation sans que les élites se persuadent que, si la science, trop alourdie par la matière, les laisse se diffuser, c'est la primauté de l'esprit qui restaurera l'ordre (17) ."

Cette " primauté de l'esprit " donnait au savoir théologique et philosophique la priorité. La théologie et la philosophie dans les documents romains sont présentées comme " sciences de l'esprit ". Tout une tradition conférait à ces deux disciplines un rôle supérieur. Aeterni Patris et Deus Scientiarum Dominus considèrent que la philosophie et la théologie auront un rôle politique à jouer à l'inté-

rieur des institutions. Il faut d'ailleurs insister sur ce rôle politique. C'est justement ce qu'il me paraît tout à fait essentiel de souligner. Au début de cette recherche, j'hésitais avant d'employer le mot politique. Il me semblait que le terme pouvait être abusif. Tout au plus, je croyais pouvoir dire une "orientation idéologique" qui ne supposait pas un tel pouvoir politique. Le philosophe ne prescrivait pas. S'il le faisait, les prescriptions avancées n'avaient pas une influence déterminante sur ce que devait être l'université. Ce que le philosophe disait ou affirmait, n'était tout au plus qu'un voeu pieux ou un espoir.

Mais cette prudence n'était pas justifiée. On retrouve dans la majorité des textes de cette période, de véritables directives politiques pour l'ensemble de la communauté universitaire. Directives qui découlent des recommandations du Saint Siège. La référence au politique y est très claire, il s'agit bien d'une réforme politique que propose le Vatican et les deux documents permettent à celui-ci d'exercer un contrôle complet dans chaque institution.

" Les universités pontificales sont, pour ainsi dire, les choses du Pape: il les dirige, il les surveille par le moyen d'une Congrégation romaine, il place auprès d'elles un Chancelier qu'il nomme et qui le représente. (...) leurs maîtres, leurs étudiants sont ses maîtres et ses étudiants à titre spécial. Il veut, en premier lieu, qu'ils soient formés aux disciplines et aux vertus ca-

" tholiques; et il compte recruter parmi eux les élites dont il a un **besoin infini** pour la défense de l'orthodoxie et la diffusion de la vérité (18) ."

Avant de terminer ce chapitre, je voudrais expliciter davantage ce "rôle politique" des disciplines philosophiques et théologiques et dire quelques mots sur "le recrutement des élites" dont le P. Georges Simard nous parle dans la citation ci-haut.

Il faut, je crois, lire les documents romains comme des textes de lois. Ils sont impératifs et obligatoires. En ce sens, un geste politique est posé et tous ceux qui tombent sous le coup de ces lois ont le devoir de les observer. Les textes sont d'ailleurs très clairs à ce sujet:

" L'université possède, par rapport aux sciences, un rôle analogue à celui de la philosophie. L'enseignement de la philosophie exerce sur les autres branches du savoir une fonction politique. Il doit faire travailler au bien commun de la pensée toutes les sciences particulières en les hiérarchisant, en leur assignant un but humain (19) ."

" Saint Thomas veut, lui, que la philosophie, magistra et rectrix, gouverne les autres sciences, mais avec la souplesse d'une direction indirecte et en quelque sorte politique. La philosophie les mène au bout de l'index, et quand il y a lieu les morigène de convenance (20) ."

Les philosophes, nous le verrons, ne manqueront pas de prendre cette tâche au sérieux. " La souplesse d'une direction indirecte " dont nous parle Monseigneur Villeneuve, nous ne la rencontrerons que très peu. Ce sont surtout les mots " la philosophie les mène au bout de l'index" et le verbe " morigéner " qu'il nous faudra retenir. La philosophie thomiste deviendra rapidement une espèce d'épouvantail, planté dans le champs des savoirs et s'occupant d'effrayer ceux qui ne respecteront pas ou mettront en doute la valeur de la doctrine.

Les philosophes auront tous les droits. Ils vont discourir sur tous les sujets, ils prendront tout le pouvoir, ne laissant aux autres qu'une faible marge de manœuvre. De toutes manières, les règles du jeu sont là, il ne reste plus qu'à les respecter.

L'acharnement avec lequel les philosophes vont prescrire, dicter, ordonner, imposer, légiférer, a quelque chose de maladif. D'ailleurs, c'est de cette façon qu'on juge cette époque encore aujourd'hui. Nous étions enfermés dans une pensée monolithique et rien ne pouvait nous en sortir. Mais ce monolithisme répondait à un voeu du Vatican: former une élite catholique qui serait une sorte d'armée intérieure dans chaque institution afin de sauvegarder l'esprit religieux partout dans le monde.

" Le vrai nouveau - la constitution Deus Scientiarum Dominus et notre Charte universitaire en témoignent - c'est que des laïques, en plus grand nombre et mieux qu'autrefois, soient en état de se préparer à rechristianiser l'ordre temporel, celui-ci pouvant alors devenir, ce qu'il aurait toujours du être, une résidence agréable aux hommes. (21) ."

Je pense que ce fait n'est pas assez souvent souligné. Ce n'est pas par plaisir ou par naïveté que l'on implanterait une doctrine. A force de dénoncer ce que nous avons été durant cette période, on a je crois, oublié le projet de base qui soutenait toute l'entreprise. Ce projet, qui était de " rechristianiser l'ordre temporel ", nous le retrouverions tout aussi bien dans les livres de Gilson ou de Maritain. Je pense qu'une véritable analyse n'a jamais été produite sur le sujet; c'est pourquoi il est si fréquent de rencontrer parmi les analyses produites sur cette période, des affirmations qui laissent entendre que les philosophes de l'époque étaient malades. Il n'est pas dans mon intention de me porter à leur défense, mais seulement de montrer qu'un projet grandiose et important soutenait l'édifice. C'est uniquement en interrogeant les buts et les aspirations de ce projet que nous pourrions comprendre ce qui s'est produit.

Les philosophes d'ici ont cru à ce projet et de façon pas plus naïve que les autres. Seulement, il n'y avait peut-être pas d'ennemi à combattre comme dans les pays

d'Europe. Ce qui a eu pour résultat une implantation rapide et sans opposition de la doctrine thomiste. Faute d'opposant, la doctrine thomiste allait s'installer pour rester; faute d'opposant, elle allait régner seule et s'accrocher à ce pouvoir pendant très longtemps.

Le Vatican avait besoin de restaurer l'ordre chrétien. Son influence était alors chancelante et il fallait à tout prix revivifier la pensée chrétienne. Au Québec, nous avons fait de ces objectifs les nôtres, la religion étant le seul héritage que nous avait laissé l'histoire. Les philosophes se sont appuyés de toutes leurs forces sur les écrits papaux et ont fait de ce projet celui de toutes nos institutions. Quelques voix très faibles se feront entendre à l'occasion pour en signaler le danger :

" Ce ne sont pas à mon avis, les louanges hyperboliques dont on l'encense (l'auteur parle de Saint Thomas) périodiquement, comme une idole, qui arriveraient à le consoler d'être la monnaie courante, la lettre morte et galvaudée d'une nuée de conformistes (22) ."

Bien petite ouverture dans un texte qui s'intitule d'ailleurs " Avec Saint Thomas ". Cette remarque d'un solitaire ne peut pas être considérée comme significative. Une machine doctrinale venait de se mettre en marche. Elle allait dévorer et ravager toute notre conscience critique. C'est ce que je vais tenter de démontrer dans les chapitres qui

suivront.

## Notes:

- ( 1 ) " Allocution de Mgr. F.-Z. Decelles ", Evêque de Saint-Hyacinthe, in L'Académie Canadienne Saint-Thomas d'Aquin, Huitième session, 13-14 octobre 1937, Québec. Typ. L'Action Catholique, 1939, page 173.
- ( 2 ) Constitution Apostolique " Deus Scientiarum Dominus " sur les Universités et Facultés d'Etudes Ecclésiastiques, 24 mai 1931, 24 pages.
- ( 3 ) Lettre Encyclique de N.T.S.P. Léon XIII sur la philosophie chrétienne, Aeterni Patris, 4 août 1879, in Actes de Léon XIII, tome 1, Paris, page 73.
- ( 4 ) ROY, Maurice, " Pour l'histoire du thomisme au Canada ", in Essais et Bilans, Journées thomistes, I, Collège Dominicain, Ottawa, 1935, page 26.
- ( 5 ) SIMARD, Georges, Les Universités Catholiques, éd. Beauchemin et Université d'Ottawa, 1939, page 50.
- ( 6 ) PAQUET, L.-A., " Allocution d'ouverture ", in L'Académie Canadienne Saint-Thomas d'Aquin, 21-22 octobre, 1931, Québec, Typ. L'Action Catholique, 1933, page 5.
- ( 7 ) Au sujet des difficultés et résistances rencontrées par le Vatican, je réfère le lecteur au livre de Pierre THIBEAULT : Savoir et pouvoir, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1972, 252 pages, ainsi qu'à l'article de Georges SIMARD: " La doctrine catholique et les universités ", in La Revue de l'Université d'Ottawa, 1939, pp. 155-175.

- ( 8) SARTRE, Jean-Paul, Situations X, éd. Gallimard, Paris, 1976, page 70.
- ( 9) Aeterni Patris, op. cit., page 51.
- (10) VILLENEUVE, J.-M.-R., " Le rôle de la philosophie dans l'oeuvre des universités catholiques ", in L'Académie Canadienne Saint-Thomas d'Aquin, 12 novembre 1930, Québec, Typ. L'Action Catholique, 1932, page 213.
- (11) Aeterni Patris, op.cit., page 69.
- (12) GARANT, Charles-Omer, " Le cinquantenaire de l'encyclique Aeterni Patris, in Revue dominicaine, juillet-août 1929, page 426.
- (13) Deus Scientiarum Dominus, op. cit., page 4.
- (14) PAQUET, L.-A. , Préface au volume de Georges Simard, Les Universités Catholiques, éd. Beauchemin et Université d'Ottawa, 1939, page 10.
- (15) SIMARD, Georges, " Les universités dans l'Eglise ", in Revue dominicaine, 1935, page 171.
- (16) PAQUET, L.-A. , " Allocution d'ouverture ", in L'Academie Canadienne Saint-Thomas d'Aquin, 12-13 octobre, 1932, Québec, Typ. L'Action Catholique, 1934, page 11.
- (17) BASTIEN, Hermas, L'enseignement de la philosophie,1, au canada-français, éd. Albert Lévesque, Montréal, 1936, page 131.

- (18) SIMARD, Georges, " Partie Documentaire 1. Les universités catholiques, (1) origines et nature, (2) l'Université d'Ottawa ", in Revue dominicaine, 1938, page 367.
- (19) BASTIEN, op. cit., page 133.
- (20) VILLENEUVE, J.-M.-R. , Quelques pierres de doctrines, éd. Beauchemin et Université d'ottawa, 1938, page 51.
- (21) SIMARD, op. cit., page 102.
- (22) LUSSIEUR, G.M., " Avec S.Thomas ", in Revue dominicaine, tome 1, 1941, page 133.

chapitre 2

Toute pensée vigoureuse tend au système, mais tout système tend à scléroser la pensée.

Edgar Morin

" L'histoire de la philosophie n'est (...) pas une sphère autonome de l'histoire: elle est indissociable d'une histoire des idéologies, au même titre que d'une histoire des sociétés et de leurs transformations (1)."

La philosophie et les philosophes ne font pas cavalier seul. Ils sont liés à l'histoire qui se fait, à toutes les autres formes d'histoire (économique, politique et idéologique). Il n'y a pas d'histoire parallèle. Une histoire de la philosophie ne se construit pas en dehors du temps et de la société dans laquelle elle vit. Ce fait est particulièrement véridique pour la période allant de 1930 à 1950. Des transformations sont opérées dans nos institutions universitaires. Les philosophes vont y participer et y jouer un rôle majeur.

Dans le premier chapitre, j'ai montré comment Aeterni Patris et Deus Scientiarum Dominus ont marqué notre histoire philosophique. A vrai dire, s'il n'y avait eu que cette transformation, nous pourrions la qualifier de mineure. Mais ce n'est pas le cas. Le mot d'ordre est le suivant: le thomisme doit régner partout où c'est possible, il doit étendre son influence dans tous les secteurs. La doctrine est applicable (et doit être mise en application) systématiquement.

De nos jours, les philosophes ne rêvent plus, ou alors ils sont peu nombreux, de s'emparer du pouvoir afin de faire régner une doctrine sur l'ensemble d'une communauté universitaire. Ce qui ne signifie pas pour autant la disparition des doctrines, mais comme on se méfie comme de la peste de tout ce qui pourrait se donner des allures monolithiques, on jugera sévèrement, quand on ne condamnera pas, toute philosophie qui aurait des prétentions du genre. Nous nous réclamons d'un pluralisme sain.

Les philosophes de 1930 à 1950 pensaient tout autrement. La doctrine thomiste est présentée par ces derniers, comme la seule possibilité, le seul moyen pour entrer dans l'histoire. Elle seule peut fournir aux universitaires une lecture d'ensemble des événements passés. L'histoire sera lue et interprétée avec les principes de la doctrine. Elle sera un guide pour l'avenir. En somme, c'est toute la réalité sociale qu'elle se propose d'englober. Pas question de philosopher pour philosopher, comme on ferait de l'art pour l'art. Si l'on fait le choix de la philosophie thomiste, c'est qu'il y a dans cette doctrine tout ce dont on avait besoin pour mettre de l'ordre dans la société et les institutions qui la soutiennent.

La philosophie aura donc comme fonction de lire l'histoire et de l'adapter à la doctrine, de montrer que c'est par elle que notre histoire a un sens. Tout devra

converger vers une unité doctrinale, aussi bien la définition de l'université que celle des différentes disciplines qu'on y pratique. La doctrine thomiste agit comme catalyseur d'énergie, elle ne transforme pas, elle intervient pour faire accélérer les différentes réactions. Elle agit sur l'ensemble de l'université, mais le contraire n'est pas possible.

C'est pourquoi avant de parler de la philosophie comme discipline, il est plus important pour l'instant d'essayer de comprendre comment elle est intervenue dans l'université. Je m'appliquerai donc dans ce deuxième chapitre à retrouver dans les textes de l'époque, les interventions les plus marquantes sur le rôle et les buts de l'université. Par ce travail, je pourrai en même temps montrer la place qu'occupera la discipline philosophique à l'intérieur de la structure universitaire.

C'est là, dans les définitions de l'université, qu'un discours politique a lieu. Toute une machine doctrinale se met en action, elle exécute les ordres, elle concrétise les principes, elle impose sa volonté, elle agit politiquement sur le milieu. Il faut concevoir cette machine comme un dispositif idéologique. C'est un ensemble d'engrenages (commencé avec les deux documents romains) qui empêche les bris, qui règle et agence. La doctrine agit com-

me principe régulateur. Sera considéré comme un bris toute idée qui n'est pas conforme aux principes du thomisme, toute idée qui ferait dévier le projet initial.

C'est pour cette raison que les philosophes porteront une attention particulière à la définition de l'université. Occupant dans l'institution des postes clés (recteur, doyen, directeur d'école), il leur est loisible de le faire, sans pour autant s'attirer les foudres des autres. La philosophie, à cette époque, a un statut différent de celui d'aujourd'hui, elle est vraiment pensée et considérée comme la "reine des sciences". Elle chapeaute l'ensemble des disciplines. Les professeurs de philosophie utiliseront bien sûr à leur profit ce statut particulier qui est accordé à ce savoir.

Je ne ferai pas de distinction entre la définition de l'université proposée par un simple professeur et celle d'un recteur ou d'un doyen. La raison en est fort simple: les définitions proposées se recoupent et se rejoignent. D'ailleurs, ce qui m'intéresse, ce n'est pas tant de retracer des contradictions entre les définitions, mais d'en arriver à montrer comme elle s'imbriquent et répondent à une logique du pouvoir. Donc, peu m'importe le poste qu'occupe un individu dans la structure universitaire, s'il possède une formation philo-

sophique, s'il enseignait ou non dans une faculté de philosophie. Les interventions sont retenues si elles peuvent m'aider à répondre aux questions suivantes: qu'est-ce que faire de la politique pour le philosophe ? Y a-t-il un lien entre cette définition et les principes de base de la doctrine thomiste ?

Je suis conscient que le fait qu'un ex- professeur de philosophie, devenu recteur (cette nomination n'étant certes pas le fruit du hasard) est un indicateur important. Mais l'état des recherches ne me permet pas de rendre compte de ce fait. C'est à partir d'une histoire des pouvoirs et des structures universitaires qu'une compréhension valable pourrait nous être offerte. Ce n'est évidemment pas mon but. Je souligne simplement qu'un tel travail serait urgent, et cela particulièrement pour la philosophie. Nos philosophes ont occupé pendant longtemps des postes clefs dans l'université. Cette situation leur donnait la possibilité d'intervenir plus que toute autre personne dans l'université. Même si mon travail ne peut produire cette histoire des pouvoirs à l'université, il peut quand même par les citations qui y seront faites, nous donner une idée de l'étendue de de ces pouvoirs.

" C'est le rôle actuel des universités catholiques de se faire les messagères de la pensée pontificale et de répandre la vérité dont le monde a besoin (2) ."

Cette première citation est très claire. Elle dénote un souci de s'en tenir aux documents romains. Elle répond aux exigences du Vatican, elle identifie une vocation particulière de l'université catholique. Malgré cela, elle ne nous apprend rien toutefois sur la vocation spécifique de l'université dans le milieu québécois. C'est pourquoi il me faut pour entrer dans le vif du sujet citer trois autres interventions qui précisent l'originalité que les philosophes entendent donner à l'institution universitaire.

" Le rôle de nos institutions, si elles veulent être au niveau de leur mission (...) ce sera d'établir au nom de notre race, la primauté de l'esprit sur la chair et de la conscience sur le dollar (3) ."

" Le meilleur, le seul moyen d'être maître dans notre pays, c'est de nous arranger pour qu'il n'y ait pas de poste pour lequel se trouvent en nombre suffisant des Canadiens-français hautement qualifiés. Cela s'appelle devenir maître de nos moyens. C'est un peu plus que la survie, c'est l'épanouissement et seul l'enseignement universitaire peut nous l'assurer (4) ."

" L'Université implique une multiplicité, mais elle dit formellement sa convergence dans l'unité; unum versus. On ne définit pas une maison par ses pierres, mais par sa forme structurale (5) ."

C'est justement cette " forme structurale " qu'il faut dégager. Outre le fait que les philosophes vont s'engager à définir l'université selon les voeux des documents du Vatican, il est un autre fait qu'il nous faut absolument signaler et qui a un rapport direct avec l'originalité dont j'ai parlé antérieurement. Le choix d'une doctrine unique est bien sûr considéré comme une originalité, mais il nous permet de plus de nous distinguer des autres universités canadiennes, surtout et avant tout celles qui ne sont pas catholiques. Ces autres institutions universitaires sont anglophones. Le modèle ou la " forme structurale " de ces établissements ne convient pas. Les projets que veulent mettre de l'avant nos universités ne peuvent pas se réaliser en suivant le modèle anglophone. Nos universités sont catholiques en tout premier lieu, leur mission est donc très différente.

Les philosophes insisteront sur le point suivant : la philosophie thomiste nous permet d'inscrire notre différence par rapport aux universités anglophones. En suivant à la lettre les ordres du Vatican, les

philosophes prétendent par le fait même donner à nos universités une originalité et une mission nouvelle. Nous serions différents en faisant ressortir les caractéristiques suivantes : nos universités sont catholiques, nos universités sont françaises. Elles veulent fournir à la nation des compétences, elles visent à créer l'unité du savoir.

Ces caractéristiques, je les trouve dans les trois citations précédentes. Elles reviendront constamment et seront répétées inlassablement, afin de marquer notre originalité. Elles reviendront comme un leitmotiv, parfois comme justification, parfois comme preuve. Elles sont à la base de la " forme structurale ". L'originalité que les philosophes donnent à l'université repose à toutes fins pratiques sur les documents romains et sur ces caractéristiques.

C'est pour cette raison que la philosophie et la place qu'elle occupe à l'intérieur de l'université prennent une telle importance. Si l'université est la " messagère de la pensée pontificale ", c'est aux philosophes que revient la tâche de véhiculer cette pensée. Le philosophe devient ainsi le pivot central de l'institution. C'est lui qui définit ce qu'est l'institution, c'est lui qui établit les principes généraux à suivre

pour parvenir à l'unité recherchée et qui détermine ce par quoi l'institution peut "être".

Etre catholique, être français, fournir des compétences pour être maître chez soi, créer l'unité. Ces thèmes deviendront des lieux communs. Nos sociologues ont montré l'importance de ces thèmes dans l'idéologie nationaliste, dans le projet de survivance d'un peuple. C'est pourquoi je n'entends pas m'y attarder longuement. Par contre, ce qui m'intéresse particulièrement, c'est de voir ce que les philosophes vont dire et faire. Comme ils occupent une place de choix dans l'institution, il est, me semble-t-il, de toute première importance d'analyser en détail le discours qu'ils vont tenir.

Les philosophes assigneront à la philosophie deux tâches distinctes. Une première qui est politique : définir l'université et dicter la route que doivent suivre les autres disciplines. La seconde : fournir un enseignement thomiste et faire en sorte que les principes de cette philosophie déteignent sur les autres disciplines. Il n'y a pas de coupure radicale entre les deux tâches.

Cette distinction permet tout de même de constater que les philosophes joueront sur tous les tableaux à la fois. Qu'il est aussi important pour eux de dire ce qu'est l'université que de philosopher; qu'il est aussi important pour eux d'intervenir et de dicter ce que doivent être les autres disciplines que d'affirmer la primauté de la doctrine thomiste. Le philosophe est celui qui alimente le projet universitaire. Il donne à l'université sa " forme structurale ", comme en font foi ces trois nouvelles citations :

" La philosophie crée l'esprit universitaire (6) ."

" La grande force d'une université réside dans l'armature philosophique de son oeuvre; son rayonnement formel et irréductible, c'est celui de la pensée pure qu'elle dégage de toutes ses activités (7) ."

" A ce corps, (l'université), il faut un principe animateur, une âme. Cette âme c'est la science abstraite (8) ."

Sans philosophie, une institution universitaire perdrait sa raison d'être ou son identité. C'est la philosophie, nous dit Monseigneur Villeneuve, qui " crée l'esprit universitaire ". Le philosophe est un animateur. Il doit veiller à ce que l'institution suive les prin-

cipes de la doctrine. Ainsi, il n'y a pas que les philosophes qui choisissent la doctrine thomiste; l'ensemble de la communauté universitaire se rallie derrière cette doctrine. L'université toute entière sera gérée par la philosophie de saint Thomas. Le philosophe verra à ce que l'esprit universitaire ne dépasse pas cette limite.

Dans la mesure où la doctrine thomiste a force de loi non seulement sur la discipline philosophique mais aussi sur l'institution universitaire, il est possible d'affirmer que le philosophe a une tâche politique à remplir. Tâche politique en ce sens précis qu'il mène les affaires universitaires. Tâche politique qui consiste à donner le ton, à indiquer la marche à suivre. En somme, ce n'est pas simplement une orientation générale qui est fixée par ce dernier : il impose une doctrine à l'ensemble de la collectivité universitaire.

Ce qui devient embarrassant lorsque l'on travaille un tel corpus de textes, c'est que rien n'est véritablement caché. Les intentions affirmées ne cachent pas une idéologie quelconque que nous pourrions dégager, mettre en évidence après une analyse serrée de l'ensemble des textes. Les philosophes de l'époque sont tellement convaincus d'être dans le vrai, dans la bonne voie, qu'à

aucun moment ils ne dissimulent des faits. La doctrine thomiste est un guide, son application est systématique et il n'est pas un auteur qui ne prétende faire autre chose que de mettre en lumière les vérités de la doctrine. Habitués que nous sommes, quand nous procédons à l'analyse d'une idéologie particulière, à y trouver des influences (non avouées ou inconnues de ceux qui la véhiculent) ou des contradictions (qui auraient pour effet de brouiller la réalité), nous nous retrouvons ici devant une sorte de "corpus idéal" (fortement déterminé, hiérarchisé, aux axes idéologiques clairement avoués) pour une éventuelle application d'une théorie de l'idéologie.

Mais pour l'instant, nous n'avons pas cette grille et elle nous manque. La description devient vite insuffisante et bloque jusqu'à un certain point la démarche. Par exemple, les nombreuses attaques que les thomistes feront au pragmatisme, au positivisme ou au communisme ne sont que des coups d'épés dans l'eau. Ces attaques procèdent, dans la majorité des cas, d'une vision spectrale. On sent que la machine doctrinale a besoin de justifier sa présence : elle s'invente des ennemis pour prouver la nécessité de son omniprésence. Or, pour bien faire la démonstration de cette affirmation j'aurais besoin d'une grille théorique qui permettrait de faire ressortir davantage ce fait. Une simple description ne permet pas ce dévoilement pourtant important.

Autre question qu'il est important de clarifier : qu'en est-il de la théologie ? J'ai jusqu'à maintenant peu parlé de cette discipline, qui a pourtant autant d'importance, sinon plus, dans les documents du Vatican. A la lecture des encycliques, il semble bien que la philosophie subit l'influence de la discipline théologique. Il est même possible d'avancer que la philosophie telle qu'elle est conçue dans ces documents, est de la théologie maquillée.

Je ne contesterai pas cette interprétation qui a été maintes fois formulée. Tout ce que je veux ajouter, c'est que le rapport entre ces deux disciplines n'est pas si clair. La théologie, dans la hiérarchie des savoirs est évidemment au dessus de la philosophie. A ce titre, les philosophes ne remettront jamais en question cet ordre. Ce qu'il est intéressant toutefois de constater, c'est que cette place occupée par la théologie n'affecte en rien le rôle de la philosophie. La discipline philosophique, quoique sous la tutelle de la théologie, exerce sur cette dernière une influence certaine. Influence qui peut éclairer ce rapport entre les deux. Ainsi ces deux citations tirées d'un texte de Monseigneur Villeneuve essayant de situer les deux discipline l'une par rapport à l'autre :

" La théologie elle-même serait érudition et sèche énumération de textes, sans la philosophie pour lui servir d'étai et comme clef (9) ."

" (...) la théologie, c'est à dire la philosophie éclairée par la foi (10) ."

La philosophie, comme le souligne Monseigneur Villeneuve, soutient la théologie, lui sert d'appui et de renfort. La philosophie est donc une discipline de soutien, elle est investie d'une tâche idéologique. Bref, ce que le théologien ne dira pas clairement, le philosophe se chargera de le dire, en bon serviteur du Vatican et de la doctrine.

Je peux résumer ce que nous avons vu depuis le début de ce chapitre de la façon suivante : (a) l'université est la messagère de la pensée pontificale, (b) c'est au philosophe que revient la tâche de véhiculer cette pensée dans l'institution, (c) le philosophe se chargera aussi de définir et d'animer l'université (voir les quatre caractéristiques), (d) la philosophie comme discipline sert de soutien à la théologie et (e) c'est à l'aide de la doctrine thomiste que le philosophe va accomplir son travail.

Une fois ces points éclaircis, il me reste main-

tenant à montrer de façon plus détaillée comment les philosophes vont s'y prendre pour concrétiser ce projet. Je voudrais m'attarder sur les justifications apportées par les philosophes pour démontrer la valeur et l'importance d'un tel choix.

Le choix d'une seule doctrine philosophique doit être justifié et les philosophes se feront un devoir de le faire. Ainsi, ils tenteront de montrer que notre originalité n'est possible que par cette doctrine unique. Elle permet à nos institutions d'avoir des disciplines que les autres universités (il faut lire les universités anglophones) n'ont pas.

" N'est-ce pas d'ailleurs en développant les disciplines qui nous appartiennent en propre, le droit romain, la sociologie catholique, la philosophie thomiste, que nos universités acquerront une véritable originalité au milieu des universités anglo-protestantes de l'Amérique (11) ."

Ces " disciplines qui nous appartiennent en propre ", comme nous le dit Bastien, sont étroitement liées aux documents Aeterni Patris et Deus Scientiarum Dominus. Notre originalité vient directement de là. Les universités anglo-protestantes n'ont pas les mêmes buts. Leur philosophie n'est pas aussi rigide. Elles n'ont pas de doctrine ferme qui les guide pour l'avenir. Cette maniè-

re de concevoir l'université est perçue comme un danger par nos philosophes. Le fait d'avoir choisi la doctrine thomiste (on peut aussi dire que ce choix était imposé) devient un geste important. C'est toute la formation de l'étudiant universitaire qui est en cause. La doctrine thomiste est une doctrine de vérités, elle ne laisse pas l'erreur envahir ceux qui l'acceptent. Cette philosophie thomiste est un remède contre l'erreur, un remède contre les autres doctrines qui circulent; il empêche l'université d'aller à la dérive. L'enseignement de la philosophie thomiste est un gage de sécurité pour l'université.

" L'enseignement de la philosophie remplit, chez nous, une fonction de défense. C'est un douanier. Il assure le maintien du spiritualisme chrétien (...). Il nous a immunisés contre l'erreur doctrinale. Ce rôle obscur est cependant primordial. (12) ."

Par définition, une doctrine est un ensemble de notions, de principes qui sont vrais et doivent être considérés comme tel. Plus qu'un simple messager, le philosophe est un douanier et un défenseur. Il " immunise contre l'erreur ". L'erreur, et il est primordial de le souligner, c'est toujours la doctrine de l'autre. Aussitôt ces principes posés comme vrais, il y a dévaluation de tous les autres principes en prove-

nance d'une doctrine autre. Une doctrine ne peut jamais accepter comme vrais les principes d'une autre doctrine; si elle le faisait, elle se dévaluerait elle-même. Elle doit donc procéder hiérarchiquement, en affirmant que les siens (ses principes) sont d'un ordre supérieur et qu'ils peuvent, justement parce qu'ils sont au-dessus, juger de la valeur des autres. Ce mode de fonctionnement n'est d'ailleurs pas particulier à la doctrine thomiste, on pourrait facilement montrer qu'il s'agit là d'une règle de fonctionnement propre à toute machine doctrinale.

Nos philosophes doivent donc expliquer que les autres doctrines ne nous sont d'aucune utilité. La doctrine thomiste est le seul choix possible. La vérité ne peut pas être ailleurs.

" Les philosophies modernes, où l'erreur voisine avec la vérité, ne sont dans leurs parties friables que des déviations de la doctrine thomiste et, dans leurs parties acceptables, que des applications heureuses d'un sain principe énoncé par saint Thomas (13). "

Le douanier vient de faire son inspection. En fouillant les bagages des autres, il ne trouve rien qu'il ne sache déjà. Pourquoi le philosophe devrait-il puiser des idées ailleurs ? La doctrine thomiste est com-

plète, toute tentative pour trouver ailleurs des idées nouvelles est vaine. Hermas Bastien n'est pas le seul à énoncer une telle chose. Mais avec Monseigneur Ville-neuve, il est celui qui l'affirme le plus clairement.

Les philosophes vont se méfier constamment du nouveau ou de ce qui prétend l'être. Ils deviennent des défenseurs ardus du statu quo doctrinal. Ils se chargeront de contester ou d'éliminer radicalement de leur terrain tout ce qui aurait tendance à semer la confusion, à mettre du désordre.

" C'est contre l'envahissement sournois des idées subversives que les facultés de philosophie doivent dresser la digue thomiste. Une ambiance d'université catholique doit avant tout être thomiste (14) ."

Les philosophes seront des constructeurs de digues. La protection par excellence, c'est la doctrine thomiste. Par celle-ci un système de défense peut fonctionner. Ils construiront un barrage idéologique qui a pour fonction de contenir les idées subversives.

" Gare aux charlatans guérisseurs de l'humanité par empirisme ou par hypothèses (15) ", nous dira Wilfrid Sénecal. La méfiance est le premier rempart contre l'étranger, contre le subversif.

S'il faut se fier aux différentes affirmations de nos philosophes, l'ennemi est partout. Il faut le conjurer comme un mauvais sort. Cette surveillance étroite, et de tous les instants, nous protégera pour l'avenir. Toutes les autres philosophies sont condamnées souvent sans examen. Peu importent les conséquences puisque la vérité est avec eux.

" Que ce soit notre traditionalisme, notre formalisme, notre aversion instinctive pour les fausses théories philosophiques ou notre obéissance aveugle aux directives pontificales, le fait existe dans toute sa réalité et nous devons nous en réjouir (16) ."

On ne peut pas être plus précis. Même si pour cela, la réjouissance est un peu facile et rapide. " Notre aversion est instinctive ", c'est peut-être pour cette raison qu'il n'est pas besoin de s'ouvrir ou de se mettre à l'écoute des autres doctrines. Il serait intéressant de dresser le bilan de ce qui est strictement rationnel et ce qui est instinctuel à l'intérieur de cette doctrine. Peut-être arriverions-nous à des résultats étonnantes. Heureusement, les affirmations ne sont pas toujours de cet ordre. D'ailleurs, une doctrine qui reposeraient uniquement sur l'instinct risquerait fort d'être discréditée. Ceslas Forest est donc un peu plus précis et fonde son rejet des autres doctrines sur des

raisons un peu plus convaincantes :

" Elles (les universités francophones) ont, en effet, l'avantage rare de proposer une doctrine ferme, apte à justifier toutes les valeurs spirituelles. Dans la plupart des autres universités, toutes les philosophies sont mises à peu près sur le même pied, étudiées au simple point de vue historique. L'élève peut choisir celle qui lui plaît, même parfois la plus subversive de l'ordre social (17)." ■

Les philosophies, si elles étaient toutes valables, ne permettraient pas de faire un choix clair et précis. De plus, elle ne peuvent pas avoir la même valeur puisqu'elles se contredisent souvent. C'est prendre un bien grand risque que de les offrir toutes à la fois sans porter de jugements de valeur sur aucune d'entre elles. De la confusion des théories philosophiques ne peut surgir un ordre, une doctrine unifiée. C'est au nom de l'ordre, de la clarté dans les principes que la doctrine thomiste est choisie. Etre ferme, n'est-ce pas le seul moyen de " justifier les valeurs spirituelles "? Les philosophes thomistes sont en tout premier lieu les gardiens d'une connaissance. Leur mission n'est pas d'entreprendre des recherches sur le rôle de la connaissance, mais de défendre celles qui sont acquises.

" Contre cet envahissement du vague et de la jonglerie, nos universités doivent se poser en forteresse. Une vraie race universitaire doit être une race intellectuelle, une race avant tout métaphysique, thomiste (18) ."

La doctrine thomiste ne permettra pas la libre circulation des idées. Les universités francophones ont une mission particulière à remplir et c'est seulement la doctrine thomiste qui peut la réaliser. Le philosophe, en tant que gardien et défenseur, est celui qui va tout mettre en oeuvre pour que la machine doctrinale ne soit pas arrêtée par une autre doctrine.

Ainsi, le rôle politique de la philosophie s'éclaircit peu à peu. Le philosophe ne détient pas à lui seul les rênes du pouvoir, il en est davantage le gardien, le défenseur. Les ordres viennent d'ailleurs.

" (...) le fonctionnaire des pensées, se défend de pensées commandées: personne n'avoue facilement des tâches de policier (19) ."

Cette citation de Paul Nizan est très juste. Entre 1930 et 1950, les philosophes d'ici se voient et agissent comme des défenseurs de l'ordre et de la doc-

trine thomiste. Non seulement diront-ils ce qu'est l'université, mais ils se définiront comme les seuls défenseurs de l'institution. Ils jouent et remplissent une fonction politique importante. Ils poseront des gestes de ce genre partout où le besoin s'en fera sentir.

Evidemment, une discipline comme la philosophie se prête mieux à ce genre d'exercice que les mathématiques. C'est dans la normalité des choses qu'il revienne aux philosophes de définir une philosophie pour l'institution universitaire. Mais que se passe-t-il en réalité ? Les philosophes ne proposent pas une philosophie, mais imposent une doctrine à l'ensemble de la collectivité universitaire. Ce qu'ils imposent, c'est le thomisme partout dans l'université. La différence est de taille. Les philosophes vont mettre de l'ordre bien sûr, mais ils exécutent ceux qui viennent du Vatican. Les postes importants qu'ils occupent à l'intérieur de la structure leur permettent d'exercer une mainmise totale sur les activités de l'université.

Une bonne partie des textes analysés nous ont fait voir jusqu'où le rôle de la philosophie était considéré comme essentiel. Le philosophe est sur ses gardes, il inspecte, scrute et juge de façon catégorique tout ce qui vient d'en dehors de la doctrine ou qui

pourrait être considéré comme une déviation. Il a pour fonction essentielle de condamner tout ce qui peut mettre en péril la doctrine thomiste.

Je voudrais terminer ce chapitre en donnant un exemple précis de ce que j'appelle le philosophe qui condamne. Tirée d'un texte de Monseigneur Villeneuve, cette citation permet de voir comment tout pouvait prendre une allure suspecte aux yeux du philosophe. Car, ce n'est pas tout de surveiller les infiltrations possibles du dehors: une forteresse contre l'envahisseur c'est bien, mais cette surveillance doit s'exercer aussi à l'intérieur des murs. Les chercheurs et professeurs dans les autres disciplines n'ont-ils pas parfois la tentation de croire trop fortement aux possibilités offertes par les recherches ? Ne peut-on pas penser qu'un nouveau modèle est possible ?

" Pour l'instant, omettant les erreurs d'ordre religieux qui sapent, visière levée, nos croyances les plus fondées, je veux indiquer, par exemple, en philosophie rationnelle, le matérialisme, le pragmatisme, le phénoménisme, qui composent un scepticisme saturé et capiteux; en pédagogie, le naturalisme; en mathématique et en physique, le relativisme d'Einstein, les théories évolutionnistes, les propriétés radiesthésiques; en biologie, l'évolutionnisme fatal; en psychologie, le déterminisme; en chimie, les hypothèses électroniques; en écono-

" mie sociale, les formes nouvelles du marxisme; en politique, les systèmes facistes; en théorie de la paix mondiale, les alliances des nations et les impérialismes truqués. Certes, tout cela n'est pas fausseté, mais l'alliage est si chargé de minerai qu'on peut facilement s'y tromper (20) ".

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la méfiance était de mise. Une méfiance envers tout ce qui se trouvait en dehors de la doctrine. Une méfiance qui allait être aussi étroite pour les disciplines qui s'enseignaient à l'intérieur de l'institution. Autant fallait-il se situer par rapport aux autres universités, autant fallait-il surveiller les disciplines à l'intérieur de l'institution. A la merci de nouvelles doctrines et modèles ou systèmes, ces disciplines pouvaient réduire en cendres l'unité des savoirs proposée par la doctrine thomiste.

Les philosophes verront à imposer une hiérarchie des savoirs. C'est l'une des bases de la doctrine thomiste. Il y a un ordre dans les savoirs qu'il faut respecter. Chaque discipline a un lieu à occuper et les philosophes verront à ce que chacune d'entre elles occupe la place qui lui convient.

Un travail gigantesque les attend. Toute cette

entreprise n'est pas une tâche facile et les philosophes, en voulant tout faire à la fois, en oublieront même de philosopher. A moins que philosopher soit simplement la capacité de jouer les gendarmes à l'intérieur de la structure universitaire.

## Notes :

- ( 1) CHATELET, François, Politiques de la philosophie, éd. Grasset, coll. Figures, Paris, 1976, page 34.
- ( 2) ROY, Camille, " Le rôle actuel et social des universités catholiques ", in Canada-français, octobre 1932, page 100.
- ( 3) VILLENEUVE, J.-M.-K. , Quelques pierres de doctrines, éd. Beauchemin et Université d'Ottawa, 1938, page 41.
- ( 4) PARENT, A.M. , " Le rôle des universités canadiennes-françaises ", in Action Nationale, vol. 28, 1946, pages 24 et 25.
- ( 5) PICARD, Robert, " Préparation à l'université ", in Collège et Famille, vol. 2, no. 3, mai 1945, page 138.
- ( 6) VILLENEUVE, op. cit. , page 47.
- ( 7) Ibid. , page 49.
- ( 8) ROLIN, Etienne, " Le rôle des universités ", in Action Nationale, février 1934, page 109.
- ( 9) VILLENEUVE, op. cit. , page 60.
- (10) Ibid. , page 61.
- (11) BASTIEN, Hermas, L'enseignement de la philosophie, 1, au canada-français, éd. Albert Lévesque, Montréal, 1936, page 130.

- (12) Ibid., page 61.
- (13) Ibid., page 128.
- (14) Ibid., page 143.
- (15) LEMAY, E. , " L'académie S.Thomas d'Aquin ", in Culture, vol. 2, no. 4, décembre 1941, page 520.
- (16) SENECAL, Wilfrid, " L'enseignement de la philosophie dans nos collèges classiques ", in Revue dominicaine, juillet-août 1935, page 8.
- (17) FOREST, Ceslas, " La réorganisation de la faculté de philosophie de l'Université de Montréal ", in Revue dominicaine, Tome II, 1942, page 105.
- (18) VILLENEUVE, op.cit., page 69.
- (19) NIZAN, Paul, Les chiens de gardes, Petite Collection Maspero, no. 10, Paris, 1960, page 96.
- (20) VILLENEUVE, op.cit., page 97.

chapitre 3

Il faut donc d'abord passer en revue toutes les sciences qui sont appelées vulgairement de ce nom, mais qui ne rendent pas sages celui qui les étudie et qui les possède, afin de les mettre à l'écart et d'essayer ensuite de présenter celles qu'il nous faut, et, la présentation faite, de nous mettre à les étudier.

L'Athénien, dans les DIALOGUES SUSPECTS de Platon.

" (...) la philosophie imprègnera tout l'esprit universitaire et commandera chacune des facultés (1)."

Prendre le pouvoir partout. Exercer une mainmise idéologique sur l'ensemble des savoirs. Que rien ne se fasse ou ne se crée sans d'abord passer par le filtre philosophique. Intercepter, éliminer de l'esprit universitaire tout ce qui est contraire à la philosophie. Que l'on suive scrupuleusement les règles. La philosophie thomiste va s'imposer dans tous les secteurs du savoir.

En lisant les textes de nos philosophes, on peut constater que la philosophie thomiste a véritablement été une forteresse idéologique et cela, dans l'ensemble de l'université. Non seulement la forteresse thomiste a servi de " rempart " contre les idées venant d'ailleurs, mais des mécanismes de défense étaient en place à l'intérieur de ses murs. Mécanismes qui sont là pour empêcher toute déviation possible.

" L'idéologue est un " théoricien pur " qui considère les mouvements d'idées comme quelque chose d'autonome, sans rapport avec le contexte socio-économique ou la situation de classe (2)."

Le travail du philosophe est simple : faire en sorte qu'aucun mouvement d'idées ne puisse apparaître comme valable. Hors du thomisme, point de salut. La vérité est là, il ne faut pas chercher ailleurs. Pire, toute recherche en ce sens est condamnable à la source. Toutes les autres disciplines doivent s'alimenter à une source d'idées unique, se développer à la lumière des principes et des vérités inchangables. Toute l'évolution passe irrémédiablement par la philosophie thomiste. Le philosophe a pour fonction première d'en faire la démonstration et de prévenir ceux qui en douteraient ou penseraient le contraire.

" Si la philosophie n'a pas à faire de sciences, ce lui est tout de même un devoir de s'inquiéter de ce qu'on y fait, et de prendre garde qu'on n'y philosophie d'une façon autre qu'elle ne le fait elle-même et jusqu'à menacer ses priviléges (3)."

Il ne faut pas toucher aux priviléges du philosophe, porter atteinte à son droit propre, qui est de philosopher. Et, s'il peut se permettre de parler de la science, il accepte mal que les scientifiques, condamnés à une tâche inférieure, s'immiscent dans son domaine réservé.

" (...) la science, je dis bien, la science n'est presque pas plus avancée en notre temps qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, quoi-

" que les découvertes, les inventions, les hypothèses et les expérimentations se soient accrues dans la proportion de la montagne par rapport au grain de sable. Mais en cette masse on n'a presque pas découvert ni dégagé l'or de la pensée (4)."

Affirmer, comme le fait le Cardinal Villeneuve, " que la science n'a presque pas plus avancé en notre temps qu'au XIII<sup>e</sup> siècle ", cela peut sembler grossier ou pour le moins farfelu. Mais les philosophes thomistes doivent rendre compte de toute la réalité, nous l'avons vu dans le deuxième chapitre. Or, l'esprit scientifique peut par ses méthodes d'investigation et ses constructions théoriques, mettre en doutes les " vérités révélées ". C'est pourquoi, les limites d'explication doivent être clarifiées. Un seuil doit être établi, une ligne de démarcation qui vient mettre en garde les autres chercheurs. Il y a un domaine qui appartient en propre au philosophe qui ne doit pas être franchi par n'importe qui. La hiérarchie des savoirs est posée clairement et gare à tous ceux qui consciemment ou par inadvertance viendraient la questionner. Du même coup, on pose comme principe la suprématie de la philosophie; les autres savoirs ou disciplines peuvent alors être considérer d'un œil critique.

De cette manière, il va de soi que la philosophie, comme les sciences, n'a pas avancé depuis le XIII<sup>e</sup> siècle.

J'ai déjà montré dans le chapitre précédent comment Hermas Bastien avait réglé le sort des autres philosophies. Mais cette fois, l'entreprise est encore plus vaste : ce n'est pas simplement cette branche du savoir qui est mise en cause, mais l'ensemble des sciences et tout le savoir en général. Ainsi le philosophe va s'emparer de tout le pouvoir et va exercer sur ces savoirs une surveillance de tous les instants.

Il est important, dès le début de ce chapitre, de bien situer ce fait. Le philosophe ne fait pas que juger les savoirs, il les intègre dans une grille qui est la science et qui lui permet de contrôler systématiquement tout le travail qui s'y fait. La stratégie peut sembler naïve et la façon de faire tout à fait inadéquate, mais ce discours que tient le philosophe sur les autres savoirs a eu son effet et a permis à celui-ci d'avoir une mainmise sur l'université pendant une bonne vingtaine d'années.

Il ne s'agit pas d'une simple image. Le philosophe aura comme fonction de déterminer la place qu'occupent les savoirs à l'intérieur de la structure universitaire. Cette fonction est elle aussi politique et idéologique. Quand le philosophe détermine le lieu qu'occupe un savoir, il pose autour de ce savoir des limites. Une fois qu'on détermine qu'une science est inférieure à une autre, on

restreint par le fait même son intervention et ses possibilités de recherche. Du même coup, on accorde à d'autres savoirs (ici la philosophie et la théologie) des priviléges et des droits. Ainsi, on s'assure d'une certaine protection. L'énonciation du Cardinal Villeneuve est faite en fonction des priorités, des priviléges accordés à la philosophie. C'est elle qui " crée l'esprit universitaire " et elle ne permettra pas aux autres de le changer. La philosophie passera au tamis toutes les affirmations et toutes les théories qui pourraient éventuellement transformer la situation existante.

Maîtriser l'ensemble des activités qui ont lieu à l'intérieur de l'université, pour qu'il y ait de l'ordre, pour savoir où l'on va et comment on y va.

" On ne cesse de le répéter, ce qui nous manque le plus, ce sont des têtes bien faites. Or, rien comme la philosophie pour redresser les esprits et les mettre sur la bonne voie (5)."

Une tête bien faite sera une tête éclairée par la philosophie imposée dans Aeterni Patris et Deus Scientiarum Dominus. La philosophie redresse, elle donne de la rectitude, rectifie tout ce qui pourrait être courbe. Elle ramène dans le droit chemin, elle s'occupe de rappeler à tous que le chemin de la vérité est déjà tracé et

qu'aucune raison ne pourrait justifier des recherches nouvelles. Tous les chemins ne mènent pas à la vérité. Un seul chemin, une seule doctrine, toute prête, nous y conduisent. Il s'agit donc de le rappeler sans cesse, d'insister sur ce point.

" Au lieu d'attendre toujours la doctrine qui nous sauvera, disons-nous donc, une fois pour toutes qu'elle existe. La moisson blondissante attend les ouvriers (6)."

Il n'y a pas de trésors cachés, nous avons tous les instruments pour découvrir la vérité. Il n'est pas de raison qui justifierait la recherche de nouvelles vérités. Cessons les recherches futiles. Le philosophe sait où sont les priorités, il s'agit donc pour lui, d'indiquer aux différentes disciplines la route à suivre.

J'entends, dans ce troisième chapitre, montrer comment les philosophes ont imposé cette hiérarchie des savoirs et se sont immiscés dans les autres disciplines universitaires. Ils ont choisi une doctrine et elle fixait irrémédiablement un lieu spécifique d'intervention à chacune.

" Par son ampleur (la philosophie de saint Thomas) même, elle s'élève au-dessus des autres systèmes, non pas pour les exclure complètement mais pour en extraire

" re les parcelles de vérités qu'ils pourraient contenir (...) on peut dire que seule elle permet de relier, dans une union harmonieuse, le passé au présent et à l'avenir (7)."

On ira chercher au besoin dans les "autres systèmes". Le travail réalisé n'est pas totalement exclu. Dans la dernière citation, Grenier ne semble pas exclure les autres systèmes. Pourtant, en soutirer des parcelles de vérités, c'est pratiquer une forme d'exclusion, comme nous le constaterons plus loin (8).

Essayons donc de voir quel type de justification sera employé pour donner à la philosophie la place de choix. Quitte à répéter un peu ce que nous avons dit déjà. Nous avons vu que le philosophe s'est longuement attardé à définir et à situer le rôle de l'université. C'est un peu la même argumentation qu'il utilisera pour cataloguer ou classer les disciplines universitaires.

" (...) le philosophe-théologien est mieux placé que quiconque pour découvrir et fixer, le flot mouvant des êtres, des attitudes et des événements, les caractères précis des différentes valeurs humaines et leur véritable hiérarchisation (9)."

Dans la mesure où le philosophe s'occupe prioritairement des "valeurs humaines", c'est lui qui sait

exactement la place que doivent occuper toutes les autres disciplines. Cette tâche lui revient en propre. Les autres disciplines ne peuvent pas se passer de lui. Dans la culture, la philosophie est donc ce qui, qui parmi tous les savoirs, permet de situer toute l'activité de pensée des hommes.

" Là seulement on peut revivre l'expérience de sa culture, dans la vie des hommes, qui progressivement l'ont acheminée à sa forme actuelle (...) les mathématiques et les sciences développent de précieuses qualités d'esprit, mais ne font pas comprendre la culture occidentale (10)."

Quand on ne s'attarde qu'aux principes généraux qui justifient la prédominance de la discipline philosophique sur les autres, on a peu de choses à dire, sinon qu'une telle position est encore soutenue par plusieurs philosophes aujourd'hui (d'ici ou d'ailleurs). Que la philosophie soit une initiation à la culture, qu'elle soit utile pour synthétiser et expliquer l'ensemble des activités humaines, qu'elle tienne un discours qui permet d'unifier les savoirs et offre par son travail le moyen de comprendre le monde, voilà des objectifs qui n'ont pas encore subi de transformations radicales.

Il serait dange\_reux toutefois de croire que l'entreprise était identique au cours de la période qui nous

intéresse. Il ne s'agissait pas, à l'époque, de synthétiser l'ensemble des activités, mais de faire en sorte qu'aucune ne déroge de la doctrine philosophique. Le philosophe ne s'inspirait pas des découvertes scientifiques ou autres. Au contraire, il refusait que les autres disciplines contredisent de quelque façon les vérités de sa doctrine. La nuance est importante.

" L'enseignement des sciences ne saurait suppléer à celui de la philosophie et des humanités. Il ne peut que s'y ajouter, s'y joindre, pour mieux dire (11)."

" (la philosophie) ne peut se désintéresser des sciences, qu'elle a eu le mérite de proclamer elle-même inférieures. Elle ne peut oublier que tout savant doit être philosophe à ses heures, que le biologiste, le physicien et tous les spécialistes ne peuvent apprendre que d'elle les limites exactes de leur domaine respectif et la conduite à tenir passée la frontière (12)."

Si l'homme de science veut philosopher, il devra s'exécuter à l'intérieur des contraintes imposées par le philosophe. Suivre la doctrine et ne jamais franchir la frontière. Mais comme la science est " proclamée inférieure par la philosophie, l'homme de science qui décide de " philosopher à ses heures " aura à surveiller son langage. On ne passe pas d'une discipline inférieure à une discipline supérieure comme bon nous semble. Ce passage sera

étroitement surveillé par le philosophe. Philosopher, ce n'est pas manipuler une technique, ni entrer dans un laboratoire où l'on construit des hypothèses et fabrique des théories. Philosopher suppose la connaissance des vérités doctrinales et surtout l'acceptation sans remise en question de ces vérités. On ne manipule par une vérité comme on manipule un fait. L'homme de science devra donc, s'il veut philosopher, accepter ces principes généraux.

" C'est à détruire le scientisme, à former le savant robuste en son bon sens autant qu'intuitif en ses aperçus que la philosophie traditionnelle servira et qu'elle doit s'employer. Elle empêche de jongler, par orgueil ou par illusion, avec les faits et les postulats (13)."

Le philosophe conserve son rôle de défenseur à l'intérieur de l'université. Les sciences inférieures (c'est à dire tout ce qui est en dehors de la philosophie et de la théologie) peuvent commettre des erreurs graves. Une discipline inférieure peut s'illusionner sur ses découvertes. Elle peut s'imaginer qu'une vérité nouvelle est possible. Le philosophe doit donc exercer sur ces sciences un contrôle constant, contrôle qui lui permet de les ramener dans le droit chemin.

Une foule de théories nouvelles (ou qui se considèrent nouvelles) peuvent apparaître et même venir mettre

en doute les vérités acceptées. A travailler constamment sur la matière, on risque de s'enfermer dans une vision " matérialiste " ou " pragmatique ".

" Toutes ces disciplines - mécanique, physique, astronomie - fournissent des applications commodes, des faits et des exemples utiles mais non pas des principes nécessaires (14). "

" La séduction du formalisme réside dans la satisfaction qu'il peut offrir à l'orgueil, en entretenant l'illusion d'une intellection humaine aussi créatrice et parfaite que la divine - et dans l'aide qu'il peut apporter aux efforts de l'homme pour dominer la matière inerte ainsi qu'à résoudre certaines tâches d'organisation fonctionnelles (15). "

On ne rencontrera pas dans ces textes de charge contre la science. Les philosophes se contenteront de mettre en garde les autres professeurs et chercheurs contre ses dangers éventuels. Les philosophes n'entendent pas détruire la recherche scientifique, mais prévenir les chercheurs des inconvénients ou des dangers auxquels ils s'exposent en s'y adonnant sans le bouclier philosophique. Même si les autres disciplines sont considérées comme inférieures, il ne faut pas oublier qu'elles servent à former une élite. A cause de son influence, cette dernière doit non seulement connaître le travail scientifique proprement dit, mais savoir aussi qu'il n'est valable qu'à la condi-

tion de viser à répandre les principes de la vérité doctrinale. " La science ne rend pas vertueux, elle ne moralise pas (16) ", dira le Père Barthélémy. C'est pourquoi la philosophie intervient constamment. Les " sciences inférieures " ne sont qualifiées que si elles sont dominées par les disciplines supérieures. La philosophie fournit cette " morale " à l'élite chercheuse.

La recherche scientifique, si elle n'est pas surveillée, laisse trop souvent les théories nouvelles s'infiltrer dans l'université. Or, en Amérique, les anglophones y dominent certainement. Il faut à tout prix empêcher cette américanisation qui met en danger la morale sociale et risque de venir saper la philosophie traditionnelle. Aussi les philosophes seront-ils très réfractaires au changement et à la nouveauté.

" Les exagérations de la philosophie moderne, voilà donc ce qui constitue l'essence de la philosophie moderne : absence de métaphysique et excès d'empirisme, carence d'intellectualisme et idélatrie de l'expémentationisme, particularisme national et mépris de la tradition, sujétion à la science et incohérence de systématisation (17)."

Derrière toute théorie, il y a une philosophie qui se cache. Comment ne pas voir que l'empirisme ou l'expémentationisme constituent pour une philosophie fondée sur

la tradition un danger énorme ? C'est de la science surtout que ces nouveaux modes de pensée ou ces nouvelles philosophies proviennent. Les philosophes insisteront beaucoup sur le danger pour le scientifique de croire que du nouveau peut sortir de ces nouvelles méthodes. La philosophie ne doit accepter d'aucune façon que l'empirisme ou l'expérimentation ne sortent des disciplines inférieures. Plus encore, elle doit surveiller de très près les disciplines qui les utilisent.

" Le philosophe qui s'efforce de donner sur différentes questions la véritable note fait autant, que le prédicateur qui s'acharne à tonner contre les abus. Il ne faut pas méconnaître la loi de la chute des idées (18) ."

Est-ce que la loi de la chute des idées a un rapport avec la loi de la chute des corps ? On peut quand même avancer l'hypothèse suivante, même si dans le texte il n'y a pas de réponse claire à ce sujet : Toute pensée qui aurait une saveur scientifique ferait chuter la philosophie loin de son domaine propre. Toute pensée qui ne s'appuie pas sur les principes du thomisme doit être systématiquement éliminée. La vérité n'est jamais dans des voies secondaires. La philosophie n'a pas à s'abaisser. La matière ne la regarde pas, elle est d'abord métaphysique et elle doit faire en sorte que les idées qu'elle véhicule soient soutenues par ceux qui doivent travailler la matière. Les

autres disciplines n'ont donc pas à se construire une métaphysique. Celle-ci existe : elle est dans la doctrine thomiste. Une science qui aurait la prétention de construire une nouvelle métaphysique ferait chuter la philosophie. De la matière ne peut surgir une métaphysique à hauteur d'hommes, encore moins à la hauteur de la doctrine thomiste. Il ne sert à rien de brouiller les cartes et de laisser croire qu'un chemin nouveau peut conduire l'élite vers l'unité. Tous doivent poser comme prémissse que la doctrine thomiste est la doctrine idéale.

" Enlevons de nos épaules le lourd manteau du matérialisme; les vents ardents de l'esprit, comme les brises chaudes de l'été, auront bientôt chassé les brouillards qui couvrent la terre pendant la nuit (19)."

" Chez nous, la jeune pensée canadienne-française s'est épanouie à la chaleur du thomisme. Elle n'a jamais connu les lents acheminements ou les écarts dangereux (20)."

Les " brouillards ", les " écarts dangereux ", c'est tout ce qui diffère de la doctrine, tout ce qui veut réformer. Tout ce qui touche ou peut toucher les disciplines inférieures. Le philosophe n'a donc pas à chercher la vérité : elle est déjà là, il la connaît et en parle abondamment. Il doit plutôt convaincre les ouvriers des autres

disciplines que toutes les recherches doivent converger vers cette vérité et, si possible, en démontrer l'existence.

Cette dernière remarque est importante. En effet, on a souvent laissé entendre que le scientifique s'occupait de la matière et que le philosophe cherchait une vérité qui donnerait un sens à l'ensemble de l'activité de connaissance. Cette façon de diviser les activités de recherche n'est pas tout à fait juste dans la mesure où la doctrine choisie indique déjà la vérité au philosophe. Il n'effectue jamais de recherche sur la vérité puisqu'elle est dans la doctrine. Son travail consiste à convaincre les autres disciplines qu'il ne peut pas y avoir d'autres vérités que celle-là.

Tout ce que les disciplines inférieures peuvent trouver doit être saisi, compris et expliqué par la doctrine thomiste. Les philosophes se chargent de récupérer chacun des résultats obtenus. Aucune vérité nouvelle, aucun résultat scientifique ne peut contredire ce qui est. D'ailleurs, le philosophe n'invente rien, il répète ce qui est dans la philosophie thomiste. Pas question, pour lui, de prendre des initiatives. Sa tâche est de surveiller, de guider. Les disciplines scientifiques sont appelées à suivre la même voie, le philosophe leur rappelera :

" Pour être un grand savant, il faudrait ignorer le CREDO. Cette opinion, insinuée ou franchement avouée, est aussi raisonnable que de penser que la connaissance de la littérature empêche de bien jouer au golf (...) (21) ."

Il n'y aurait qu'une seule science possible, une science à laquelle on revient toujours, même lorsqu'on croyait s'en être éloigné le plus possible. Cette science, c'est la philosophie thomiste. Quel que soit le chemin que l'on choisisse, la discipline que l'on favorise, on finit par poser des questions d'ordre philosophique. Voilà pourquoi le choix d'une philosophie qui possède la vérité est si important.

Tout est philosophique ou peut le devenir. Je pourrais maintenant montrer la place qu'occupent dans l'université des disciplines comme la littérature ou la sociologie, mais le modèle serait le même. A peu de choses près, le philosophe tenait le même discours que sur la science. D'ailleurs les textes sont moins nombreux, puisqu'à l'époque, les sciences humaines n'étaient pas encore divisées en disciplines autonomes. On commençait lentement à les mettre sur pied et durant cette période, elles ont eu à composer étroitement avec la philosophie (je pense particulièrement à la sociologie et à la psychologie).

Avant de terminer ce chapitre, j'aimerais explici-

ter par quelques citation, le type d'intervention que faisait le philosophe et aussi expliquer la façon dont Rome pouvait servir d'appui à ses affirmations sur les autres disciplines. Il ne faut pas oublier que les documents du Vatican sont continuellement à la base des interventions des philosophes. Les documents l'expriment clairement, mais quand ce n'est pas le cas, il faut comprendre qu'ils ont quand même servi de source d'inspiration.

La première citation est tirée d'un texte du Père Lamarche qui s'intitule : " Le régime capitaliste, sa légitimité et ses abus." On peut peut-être douter de sa pertinence pour la question qui nous intéressait dans ce chapitre, mais je crois qu'elle peut nous servir dans la mesure où elle touche un secteur particulier de la connaissance : l'économie. De plus, elle nous montre jusqu'à quel point les directives de Rome touchaient l'ensemble du social et servaient de référent aux philosophes désireux de s'interroger sur la société :

" Non pas que Rome revendique à tout dégré la compétence économique; mais il reste que Rome avait prévu la crise. Surtout ne l'oublions pas et crions-le sur les toits: la question économique étant soudée à la question religieuse et morale, il reste que l'autorité romaine détient la parole de vie dans tous les sens du mot vie. "

et le Père Lamarche termine son texte en nous disant :

"... le capitalisme sera réformé, et le monde sera sauvé quand la pensée des Fapes sera devenue la pensée des peuples (22)."

Nous ne sommes pas si loin de ce que nous voulions démontrer, car il ne faut pas oublier que toutes les directives émanaient de Rome. C'est là que le choix se faisait, et les philosophes d'ici suivaient à la lettre toutes les directives. Ils ne faisaient qu'adapter les textes du Vatican à notre situation.

Le philosophe agit en roi et maître sur le contenu des savoirs, mais il est davantage un serviteur des intérêts du Vatican qu'un roi autonome. Il est davantage l'interprète des documents romains. Il est chargé de faire connaître les volontés de Rome. Il est celui qui véhicule l'idéologie du Vatican. Il n'a pas les mains libres. Si la philosophie et la théologie jouent un rôle si important, ce n'est pas parce que les philosophes l'ont choisi mais parce qu'ils en ont reçu l'ordre.

Scruter, observer, faire le guêt, être un chasseur solitaire et tirer sur tout ce qui bouge. Voilà brièvement l'image que nous donne le philosophe entre 1930 et 1950.

Les athées, les communistes, les empiristes, les pragmatistes, les constructeurs d'hypothèses, les socialistes, les pseudo-libérateurs de la connaissance n'ont qu'à bien se tenir. Les philosophes construiront partout où il le faudra les tranchées dont ils auront besoin. Ils poseront des pièges à l'intention des opposants. Et même au risque de se répéter et de lasser leurs partisans, ils continueront de démontrer qu'une seule vérité existe : la doctrine thomiste.

Il faut suivre les directives de Rome et les leçons de saint Thomas, ce " philosophe génial ", ce " géant de la pensée ", le " maître ", le " Docteur Angélique ", la " gloire la plus pure de l'esprit humain ", le " restaurateur de l'intelligence ", le " plus savant des saints ", le " plus saint des savants ". Quand on possède dans ses troupes un tel personnage, il n'y a vraiment aucune raison de chercher ailleurs (23).

" S'il est un point acquis dans la discipline doctrinale actuelle du catholicisme, c'est sans conteste la dictature intellectuelle de l'Angélique docteur (24). "

Cette dictature s'appliquera partout. Ce pouvoir dictatorial, les philosophes-théologiens s'acharneront à l'appliquer dans tous les secteurs de la vie universi-

taire. Ils seront des propangandistes de premier ordre. D'une dictature philosophique, on passe facilement à une dictature pédagogique et sociale. Les philosophes auront l'énorme tâche politique d'imposer un tel régime à l'intérieur de l'université. Toutes les autres disciplines seront à la merci du dictateur. On peut même se demander si l'on peut encore parler de philosophie. Chose certaine, la connaissance et la recherche allaient être ralenties considérablement par cette dictature. Face à une vérité établie et incontestable, les disciplines inférieures ne pouvaient pas s'épanouir de façon autonome. Tout le savoir se voyait bloqué par la philosophie. Les conséquences d'une telle dictature n'ont pas encore totalement été dégagées. La philosophie elle-même se constituait prisonnière de cette doctrine.

Même lorsque l'on devient le serviteur, le bras droit du dictateur, ce privilège n'empêche pas le dictateur de nous maîtriser. Souvent, il est en effet plus difficile de renoncer à un privilège que de s'affranchir d'un joug. Trop fier de son statut, le philosophe de l'époque ne s'est jamais rendu compte que le choix d'une doctrine unique allait finalement écraser toute sa liberté. Il n'a pas su voir que la dictature l'empêchait de produire.

Désolé de cette absence de philosophie originale,

il ne pourra, comme nous le verrons dans le quatrième chapitre, que faire le constat suivant : nous n'avons pas de philosophie.

## Notes :

- ( 1) VILLENEUVE, J.-M.-R. , Quelques pierres de doctrine, éd. Beauchemin et Université d'Ottawa, 1938, page 59.
- ( 2) GABEL, Joseph, Idéologies, éd. Anthropos, Paris, 1974, page 38.
- ( 3) VOYER, Raymond, " Philosophie et sciences à la Société de philosophie ", in Revue dominicaine, novembre 1937, page 312.
- ( 4) VILLENEUVE, op.cit., page 85.
- ( 5) ROBERT, Arthur, " Un manuel de philosophie ", in Canada-français, février 1938, pages 588 et 589.
- ( 6) BASTIEN, Hermas, " Directives sociales et catholiques ", in Action Nationale, avril 1937, page 245.
- ( 7) GRENIER, Henri, " Chronique de philosophie ", in Canada-français, vol. 19, 1931-2, page 824.
- ( 8) Je renvoie d'ailleurs le lecteur à la citation du Cardinal Villeneuve, à la fin du chapitre 2. Un tel catalogage de systèmes ne s'identifie peut-être pas à une exclusion totale, mais l'énumération est assez restrictive pour ne retenir des autres systèmes que ce qui convient à la doctrine thomiste.
- ( 9) LEVESQUE, Georges-Henri, " Nationalisme et religion ", in Revue dominicaine, juin 1936, page 346.

- (10) PICARD, Robert, " Préparation à l'université ", in Collège et Famille, vol. 1, no. 4, décembre 1940, page 139.
- (11) LORTIE, Léon, " Considérations sur l'enseignement des sciences physiques ", in Revue dominicaine, juillet-août 1940, page 5.
- (12) VOYER, Raymond, " Un examen de conscience ", in Revue dominicaine, novembre 1937, page 312.
- (13) VILLENEUVE, op. cit., page 57.
- (14) BASTIEN, Hermas, " Réflexion sur le thomisme ", in Revue dominicaine, octobre 1932, page 552.
- (15) KOLNAT, A., " Les débuts du formalisme dans la philosophie moderne ", in Revue de l'Université Laval, décembre 1946, page 269.
- (16) BARTHELEMY, R.P., " Les bases d'une pédagogie thomiste ", in Revue dominicaine, janvier 1930, page 16.
- (17) BASTIEN, Hermas, " L'américanisation par la philosophie ", in Revue dominicaine, avril 1936, page 203.
- (18) LEBON, Wilfrid, " L'académie canadienne S.Thomas ", in Revue dominicaine, mars 1930, page 138.
- (19) OLIVIER, C.R., " En ce siècle de matérialisme ", in Revue de l'Université d'Ottawa, 1941, page 177.
- (20) DALLAIRE, J.P., " Saint Thomas d'Aquin ", in Canada-français, mars 1935, page 635.

- (21) BASTIEN, Hermas, " Réflexion sur le thomisme ", in Revue dominicaine, octobre 1932, page 551.
- (22) LAMARCHE, M.A., " Le régime capitaliste, sa légitimité et ses abus ", in Revue dominicaine, octobre 1932, et novembre 1932, page 600.
- (23) Les qualificatifs employés pour décrire Saint Thomas sont puisés un peu partout dans les textes produits par les philosophes de l'époque.
- (24) VILLENEUVE, op. cit., page 43.

chapitre 4

Et pourtant nous sommes les seuls  
à posséder une philosophie du réel.

Robert Picard, s.j.

La construction de la forteresse est achevée. La machine doctrinale est en position. Les philosophes sont partout. Ils ont envahi la structure universitaire. La philosophie est au pouvoir. Elle règne sur tous les autres savoirs, forte d'une puissance que peu de disciplines peuvent se vanter de posséder. Le philosophe fait régner l'ordre, son ordre, son système, sa grille.

Platon n'en espérait pas tant : Enfin une philosophie s'implante et dirige. Elle domine. Tous les savoirs sont sous la gouverne du Maître des maîtres : saint Thomas.

Ceux qui n'ont pas connu cette période peuvent toujours rêver. La philosophie ne pourra probablement plus s'installer de façon aussi manifeste dans nos murs. Soit, pensons-nous, une doctrine s'est instaurée en peu de temps et nous sommes devenus ses serviteurs acharnés. Mais cette époque est révolue, vaut mieux l'oublier, n'y plus penser. Ignorons-en même les conséquences et tentons d'autres expériences.

Mais peut-on effacer le passé comme un tableau

noir, le rejeter comme un rêve malsain ? Je suis bien loin de croire qu'il s'agit là de la meilleure solution. Contrairement à l'opinion répandue, je crois qu'il est urgent d'analyser, de scruter notre passé philosophique.

Y a-t-il vraiment un intérêt à se cacher ce moment de notre histoire philosophique ? Une fois la doctrine disparue, piétinée, oubliée pour ne pas dire vaincue, ne faudrait-il pas s'interroger dès maintenant sur le sens de ce qu'on considère aujourd'hui comme une aliénation profonde ? N'est-ce pas encore de l'aliénation que de refuser (et pour toutes les raisons rationnelles, émotives, stratégiques ou autres) d'y jeter un regard. Non pas pour s'y reconnaître, mais simplement pour se connaître un peu plus.

Le thomisme fait désormais parti du passé, nous nous entendons là-dessus. Notre histoire (tant religieuse que politique) a évolué et nous ne retrouvons pas chez les philosophes d'aujourd'hui ce désir, cette soif du pouvoir. Mais le refus du pouvoir, le refus de participer à toutes activités nouvelles (bien qu'il commence maintenant à s'estomper) n'aurait-il par quelques relations avec ce passé thomiste ? C'est une hypothèse qui aurait bien sûr besoin d'être développée davantage, mais la question demande je crois une réponse.

Ce passé, encore trop ignoré, je ne pouvais pas éviter de le décrire avant de l'interpréter. Il me fallait montrer ce qu'avait été cette période philosophique. Il fallait d'abord cerner les moments importants, décrire correctement, à l'aide de documents précis, les événements majeurs qui me serviraient par la suite de repères. Nous possédons encore peu d'écrits sur cette période et jusqu'à maintenant, l'on se contentait de quelques conclusions rapides qui servaient malheureusement d'histoire. Cette attitude à l'égard de notre histoire s'explique mal. Qu'avons-nous fait par le passé de si malsain pour que l'on se refuse maintenant à s'interroger sur ce que nous avons été ? Pourquoi notre discipline ne produirait-elle pas son histoire au même titre que les autres ?

Malgré toutes les répétitions inévitables que nous retrouvons dans les trois premiers chapitres, je pense que le travail en valait la peine. Ces répétitions montrent toutefois qu'à chaque fois que le philosophe parlait c'était pour justifier ses positions doctrinaires, idéologiques et politiques.

De la philosophie elle-même, j'ai dit peu de choses. De la philosophie comme savoir, comme discipline enseignée, presque rien. Pour cela, il faudrait fouiller les programmes des facultés, les contenus de cours et les trans-

formations qui ont eu lieu à l'intérieur de chacune des universités. Ce travail est déjà commencé ailleurs et je n'entends pas m'attarder pour l'instant (1).

Ce quatrième chapitre sera différent des trois premiers. Il ne s'agira pas simplement de décrire une situation mais de faire quelques remarques sur la situation de la philosophie entre 1930 et 1950. Remarques qui me permettront de questionner cette période et d'avancer quelques hypothèses pour une recherche plus approfondie sur le sujet. Cela ne veut pas dire que j'abandonne complètement la description commencée dans les chapitres précédents. Il y aura de nouvelles citations qui me serviront pour l'analyse et viendront s'ajouter aux autres utilisées jusqu'à maintenant.

La forteresse édifiée entre 1930 et 1950 donnait à la philosophie les moyens de s'imposer et de produire une œuvre forte, dynamique et essentielle. Du moins, c'est ce que l'on pourrait croire. Le philosophe était partout et il régnait en maître incontestable et incontesté. La description faite dans les trois premiers chapitres nous le montre bien. Tout était philosophique (ou matière à...).

Rares sont les savoirs qui auront été aussi bien placés. Tous les moyens étaient à leur disposition.

Etais-ce vraiment une chance que nous avons laissé passer ? Ces moyens pouvaient-ils vraiment permettre à la discipline philosophique de s'imposer et de produire ? Nos philosophes-théologiens ont-ils profité de la situation pour faire de la philosophie ? Il est difficile de répondre à ces questions. Il faudrait en vérifier la pertinence et la valeur. Il ne m'apparaît pas évident qu'elles ont le même statut et qu'elles peuvent toutes clarifier la situation. Commençons donc par faire une première remarque d'un autre ordre. Remarque qui servira peut-être à déblayer le terrain de recherche.

Remarque no. 1 : une situation paradoxale.

Il se pourrait bien qu'en exprimant si fort le désir de voir la philosophie thomiste s'installer partout dans les universités catholiques, les documents romains aient produit un résultat contraire aux attentes de leurs auteurs. Loin de clarifier la situation, ils ont aveuglé les philosophes, qui ont interprété leurs directives comme des prescriptions inchangables. Il s'agissait de prescriptions, le fait est indéniable, mais les philosophes n'ont pas su voir dans celles-ci autre chose. Rapidement, c'est une philosophie qui s'est muée en idéologie. Le langage du sage qui devient celui du tyran et du dictateur.

L'empressement avec lequel les philosophes ont accepté ces directives a grandement pertubé l'activité philosophique. Sans aucun discernement, ils se sont lancés dans une entreprise idéologique qui allait conduire la philosophie dans un cul-de-sac terrible. En devenant les inconditionnels d'un maître, ils ont provoqué un blocage philosophique important. Que faire d'un maître qui s'arrange pour que les disciples soient d'éternels seconds? Que faire d'un maître qui a tout dit et que l'on est voué à répéter inlassablement ? C'est là que le paradoxe prend forme. Les philosophes d'ici (et cela unanimement) seront fiers de répéter la parole du maître et de la véhiculer partout où il est possible de le faire. Mais en même temps, ils devront aussi affirmer continuellement leur propre impuissance à être. Entretenant un lien si étroit avec le maître, ils ne cesseront pas de constater leur impuissance. Ils répéteront qu'il n'y a pas de philosophie et encore moins de philosophes. Ces affirmation sont paradoxales si l'on pense qu'ils chantent les bienfaits et l'importance que la philosophie doit avoir. Obnubilés par le maître, les philosophes ne réussiront jamais à sortir de ce paradoxe. Accordant au maître une si grande place, la philosophie ne peut pas être, elle n'a aucun espace pour s'épanouir, elle doit se résigner à suivre les directives, à répéter et à plagier.

D'un côté, l'on affirme que rien ne peut vivre et s'épanouir sans les vérités et les principes de la philosophie thomiste. D'un autre, on est obligé de faire un constat d'impuissance à être philosophe et à faire de la philosophie. D'un côté, l'on met en place une structure (la forteresse) universitaire où rien n'échappe à la philosophie et d'un autre, le philosophe se plaint de sa situation comme s'il ne pouvait rien créer d'original. Citons quelques cas :

" Nos universités ont produit trop peu de maîtres dont le métier est de penser et d'entraîner dans leur sillage (2)."

" Depuis cent ans de défrichement philosophique nous n'avons hélas ! rien édifié (3)."

" Nous nous complaisions trop dans l'abs- trait. Entre l'idée et l'acte, entre la doctrine et l'application, il y a une telle interdépendance que nos progrès (...) seraient plus prochains et plus visibles s'il y avait chez nous plus de réalisateurs hardis (4)."

" Nous avons fait beaucoup de philosophie dans le Québec, (...) nous voudrions désormais faire des philosophes (5)."

Jean-Paul Brodeur a déjà montré que ce constat d'impuissance nous a poursuivis jusqu'à aujourd'hui (6).

Il faudrait d'ailleurs se demander si les philosophes des années trente à cinquante ont véritablement eu l'intention de faire une philosophie originale. Bien sûr, on rencontre souvent (et chez les mêmes philosophes qui affirmaient l'importance de la philosophie) cette incapacité à être, cette difficulté de philosopher. Mais le paradoxe soulevé ne tient plus dès lors quel'on se dit qu'à toutes fins pratiques, il n'y avait pas chez eux un véritable souci de créer une philosophie. Pour ce faire, il nous faut des conditions de possibilité minimales qui sont loin d'être rassemblées. Lorsque l'on conçoit sa tâche avant tout comme celle d'un policier de la pensée, on ne se donne pas la peine d'innover, on applique la loi. Les philosophes veulent philosopher, mais ils sont complètement incapables de créer les conditions leur permettant de le faire. Toutes les conditions ne sont pas en place. Il y a plutôt, pour une doctrine, des conditions d'application et elles sont fixées par le Vatican.

Les philosophes de l'époque ne réalisent pas qu'ils seraient les premiers à tuer dans l'oeuf un véritable projet philosophique dans lequel on ne retrouverait pas la philosophie thomiste. A la limite, c'est à se demander si l'on ne cherche pas un maître qui serait plus maître que le maître. C'est la réincarnation de saint Thomas que l'on souhaite. Tout autre prétendant risque de s'attirer les

foudres de nos surveillants. L'incapacité à être, l'impossibilité de produire, l'impuissance à reconnaître parmi nous un philosophe originent d'une situation paradoxale. Ce que l'on réclame, on s'emprise de le rejeter.

Les philosophes, de par ce choix qu'ils ont fait, ne voient pas qu'ils se sont condamnés eux-même à la bricole. Mais il est parfois lassant de s'occuper des menus objets et des choses insignifiantes. Bricoler, c'est un passe-temps; on ne produit pas de grand maître quand on travaille à la pièce. A force de répéter sans cesse la parole du maître, les philosophes finissent par ne plus savoir s'ils possèdent une parole à eux. C'est le début de l'aliénation. Les philosophes ne se reconnaissent plus, ils sont étrangers à eux-mêmes. Pire, ils ne savent même plus pourquoi ils ne se reconnaissent plus. Ils sont devenus les esclaves d'un maître. Ils ont déposé toutes leurs billes dans le même sac. La fonction qu'ils remplissent n'a rien à voir avec la création. Dès lors, il devient impossible à un nouveau maître de faire son apparition.

Les philosophes semblent parfois oublier qu'ils vivent sous une dictature. Les pensées sont concentrées entre les mains du maître. Un seul discours est possible, le pouvoir absolu de la pensée repose dans la doctrine. Les philosophes ont réservé un tel accueil aux directives

qu'il leur est désormais impossible de prétendre à autre chose.

Il arrive parfois qu'un interprète se fatigue de chanter les chansons d'un autre. Mais il peut<sup>✓</sup> transformer cette situation qu'en composant lui-même, sinon il devra continuer à interpréter l'autre. La marge de manœuvre est restreinte s'il ne choisit pas de créer. Une interprétation, si belle soit-elle, a toujours le désavantage d'être une copie. C'est l'autre toujours qui parle par mon travail.

Cette première remarque sur la situation paradoxale du philosophe est importante. Ce n'est pas tant le constat d'impuissance qu'il faut retenir mais le fait que les philosophes ne voient pas que cette impuissance origine d'un choix aveugle en une doctrine si fortement établie qu'elle ne laisse aucune place pour l'originalité.

A Rome, les papes et les encycliques se succèdent et c'est toujours avec la même ferveur qu'on reçoit les directives ici. En fidèles serviteurs, l'on continue de croire que la vérité ne peut venir que de Rome. Ce qui fera dire à l'Eminentissime Cardinal Préfet de la Sacré Congrégation des Etudes :

" L'Université Laval a toujours été fidèle à suivre les directives du Saint-Siège. Elle ne m'a donné que des consolations (?)."

Pendant qu'on est soulagé à Rome de voir jusqu'à quel point les directives sont bien reçues, ici, on s'étonne et on se plaint d'un manque à être, tout en ne prenant pas conscience que la consolation de Rome est peut-être la source de nos difficultés.

#### Remarque no.2 : des dangers de la doctrine

Le choix d'une doctrine philosophique unique comporte toujours un certain nombre de dangers pour ceux qui ont la tâche de la véhiculer. Outre le danger d'être accusé de monolithisme, il y a celui de finir par perdre son public à force de répéter sans cesse. C'est un danger plus difficile à combattre que le premier dans la mesure où l'on n'affronte pas des ennemis de l'extérieur, mais que l'on s'adresse à des sympathisants de l'intérieur. Pas question alors d'y aller violemment, de les secouer à coup de vérités et de principes comme on peut le faire pour les ennemis. Ceux qui croient en la doctrine ne doivent pas perdre cette foi qui les anime. Mais à long terme, il peut se produire un relâchement néfaste si l'on cesse d'entretenir cette foi.

Pour les philosophes, cela veut dire qu'il faut être vigilants et rappeler continuellement qu'un vérité ne vieillit pas. La vérité demeure intacte malgré le temps. La doctrine ne doit jamais perdre de son efficacité. Il semble bien que c'est la un sujet de préoccupations pour nos philosophes : faire en sorte que la doctrine, ses principes et ses vérités soient présentés d'une façon claire et précise. Surtout qu'on ne puisse pas engourdir le sympathisant à force de répéter. Citons quelques exemples encore une fois :

" Notre enseignement philosophique ressemble à une riche mosaïque, c'est à dire à du plaqué, à du cliché, à du stéréotypé; il conduit à un bourrage de la mémoire sensible au détriment de la culture de l'intelligence et de l'éducation du jugement (8)."

" Nous devrons un jour nous rendre compte que, sans risquer d'atténuer son rayonnement dans le monde laïque, nous ne saurions plus longtemps nous en tenir à cette méthode qui fait que l'on enseigne la philosophie trop exclusivement en fonction de la théologie et de l'apologétique. Elle devient ainsi, dans l'esprit de notre élite, une science de séminaire (9)."

" Enseignant à nos bacheliers tant et de si bonne philosophie, comment expliquer que nous, Canadiens, nous en manifestons si peu dans notre vie nationale, politique et intellectuelle ? C'est précisément un point sur lequel les pays totalitaires ont quelque cho-

" se à nous apprendre (10)."

Ces trois citations ont ceci en commun : toutes trois nous parlent de l'enseignement de la philosophie. Elle se veulent une critique de cet enseignement et à première vue, le jugement qu'elles portent sur celui-ci est très sévère.

Je vais les reprendre une à une et tenter de les situer. D'abord parce qu'une simple citation tirée de son contexte peut parfois changer de sens, ensuite, parce que les critiques formulées sont différentes. La première est faite au nom de la culture de l'intelligence et du jugement, la deuxième sur le rayonnement potentiel de la philosophie et la troisième nous propose un voyage en pays totalitaires afin de voir ce qu'on fait de la philosophie là-bas.

1.

Cette première citation retirée de son contexte a des allures plus contestataires que prévu. C'est pourquoi je voudrais immédiatement en diminuer la portée. Ne pas le faire, risque de nous induire en erreur sur son sens véritable. Une simple lecture de la citation peut laisser croire qu'il s'agit d'une attaque contre la doctrine thomiste, ou encore que les difficultés de notre

enseignement viennent du fait que l'on suit de trop près cette doctrine. Ce n'est évidemment pas le cas. Pour bien résister au débat, je me permets de citer une autre partie du texte de Sénéchal qui, six pages auparavant, nous disait :

" (...) la jeunesse étudiante de nos collèges reçoit un enseignement scolaire et depuis 1880 presque intégralement thomiste. C'est là un avantage immense dont nous devons remercier la Providence et que nous n'appréciions peut-être pas à sa juste valeur (11)."

Il ne s'agit donc pas d'une contestation de la doctrine. Nos philosophes, je l'ai dit, ne mettent jamais en question la philosophie thomiste. Sénéchal ne déroge pas à la règle. C'est la façon dont on enseigne ou répand cette doctrine qui peut être mise en cause. Les principes et les vérités ne seront jamais touchés. Cette précision était importante avant de procéder à l'analyse de la première citation.

Notre enseignement philosophique, dit-on, c'est du " plaqué, du cliché, du stéréotypé ". Un tel enseignement finit par donner les résultats contraire à ceux que l'on voulait obtenir. Ainsi, si l'on poursuit dans cette voie, on risque de perdre de vue la fonction initiale de l'enseignement de la philosophie : " la culture de l'in-

" telligence et l'éducation du jugement ". Mais le texte de Sénécal est lui-même l'exemple de ce qu'il veut dénoncer. Ce n'est certainement pas en remerciant la Providence que la situation de l'enseignement sera transformée. De plus, on voit difficilement comment on pourrait nous enseigner de façon différente quand l'auteur nous disait (dans le texte déjà cité en page 41, au chapitre 2) que l'on peut nous reprocher " notre obéissance aveugle aux directives pontificales, le fait existe dans toute sa réalité et nous devons nous en réjouir ". Cette " obéissance aveugle " tue toute tentative de transformation, et cette " réjouissance " naïve n'a rien pour empêcher " le bourrage de la mémoire sensible ".

Incapable de sortir du discours de la répétition, Sénécal commet lui-même la faute qu'il reproche aux autres. L'enseignement de la philosophie est axé sur l'acquisition de connaissances certaines (vraies) : comment peut-il dans un tel contexte se transformer??

Cette première citation montre jusqu'où va l'aveuglement, Prisonnier d'une doctrine et dans l'impossibilité de comprendre l'influence qu'elle exerce sur l'enseignement, Sénécal en vient à produire un texte qui ne cesse de rayer d'une main ce que l'autre produit. Sénécal ferme lui-même l'ouverture qu'il voulait créer. En refu-

de mettre en question l'essentiel, il bouche sa propre ouverture, ce qu'il désire est irréalisable.

2.

La deuxième citation, tirée d'un texte d'Hermas Bastien, est différente. Si la philosophie ne sort pas de "la théologie et de l'apologétique" nous dit Bastien, elle est vouée à demeurer une "science de séminaire aux yeux de l'élite". Les liens entre philosophie et théologie sont si étroits qu'on ne voit plus les différences qui existent entre les deux disciplines. Bastien, pas plus que les autres, ne remet en question cette alliance. Disons qu'il plaide pour la subtilité. L'enseignement de la philosophie doit être différent de l'enseignement de la théologie. Chez Bastien, cette différence existe réellement. C'est probablement le philosophe qui est intervenu le plus souvent dans les différends de l'époque, et cela toujours au nom de la philosophie.

Le problème que Bastien soulève est important. Comment enseigner saint Thomas et faire de la philosophie ? Est-ce qu'il y a une façon d'enseigner la philosophie et une autre la théologie ? Les philosophes n'enseignent pas seulement à des séminaristes, ils doivent aussi enseigner cette discipline à la future élite. La formation que doit

recevoir l'élite est essentielle. Il faut que le philosophe en arrive à convaincre cette jeunesse des bienfaits du thomisme sans pour cela donner l'impression que c'est de religion qu'il s'agit.

Malheureusement, Bastien, en ne mettant pas en question l'alliance existant entre théologie et philosophie, ne réussit pas à résoudre le problème. Il est tellement convaincu de la pertinence de cette alliance entre les deux disciplines et de plus, de la vérité de la doctrine que la solution proposée ne change en rien la situation. En fait, il ne s'agit pas d'une solution: Bastien opte pour une meilleure compréhension de saint Thomas, pour un "réalisme thomiste".

Ce n'est pas la doctrine thomiste qui fait défaut, c'est la façon dont elle est enseignée. La doctrine n'est pas une formule magique qui a réponse à tout. Il faut faire vivre la doctrine et faire revivre son créateur saint Thomas.

" L'inadaptation de l'enseignement philosophique à notre situation concrète est cause que dans les problèmes canadiens-français et, dans les questions simplement canadiennes, nous n'apportons rien de neuf. La routine du sens commun nous oriente bien plus que le réalisme thomiste (12)."

Ce n'est donc pas le fait d'être thomiste qui est la cause du problème, c'est que nous ne le sommes pas assez. C'est que nous n'avons pas encore compris que saint Thomas est un maître et nous devons le comprendre plus intelligemment. Dans le même texte, Bastien ajoute :

" Notre esprit philosophique, on peut le décrire en disant qu'il est sain, mais sans éclat; nous vivons plus de formules que de convictions; nous sommes d'une docile réceptivité, mais faute d'assimilation intelligente et créatrice nous manquons de cette activité qui est le corollaire de la vie : la production (13)."

Pour Bastien, le problème de l'enseignement de la philosophie réside dans le fait suivant : les philosophes manquent d'originalité et la production est trop mince. Il faut non seulement répéter saint Thomas, il faut le faire revivre et créer à partir de ce qu'il nous enseigne. De cette façon, l'élite ne pourra pas reprocher aux philosophes de faire de la philosophie une " science de séminaire ". Il faut continuer à être thomiste, le principe n'est pas remis en question. L'enseignement de la philosophie doit être original. Bastien cherche par tous les moyens à faire vivre la philosophie thomiste. Combien de fois reviendra-t-il à la charge pour rappeler l'urgence de changer notre attitude face à l'enseignement ?

" Il ne faut pas répéter saint Thomas,  
il faut dire ce qu'il eût dit, s'il  
avait eu nos connaissances (14)."

Bastien propose de mieux connaître saint Thomas.  
Soyons de meilleurs thomistes. Il faut dire ce que le Maître aurait dit à notre époque. Si l'enseignement philosophique fait défaut, c'est que saint Thomas ne vit pas assez intensément à travers lui. La philosophie thomiste est la meilleure, la seule vraie. Interpréter le présent comme le maître l'aurait fait.

Parmi les philosophes que j'ai lu, Bastien est quand même le plus au fait du problème de la philosophie ici. Il touche des points importants, comme ceux de la production et de la routine. Bastien veut voir le philosophe s'impliquer dans le quotidien et dans les problèmes que rencontre la société. Bien sûr, son attachement à la philosophie thomiste est inconditionnel, mais il a su mieux que les autres adapter cette doctrine et parfois même prendre une distance. C'est peut-être son statut de laïc qui lui permet ces libertés que les autres philosophes n'ont pas.

3.

La troisième citation, tirée d'un texte du Père Tremblay (s.j.) est aussi différente. L'auteur se demande

comment il se fait que " enseignant tant et de si bonne philosophie ", nous n'arrivions pas à la faire passer dans notre vie nationale, politique et intellectuelle. Contrai-  
rement aux citations de Sénécal et Bastien, ce n'est pas l'enseignement de la philosophie qui cause problème, mais le fait que cet enseignement n'arrive pas à se manifester ailleurs. Le Père Tremblay nous dit : " c'est un point sur lequel les pays totalitaires ont quelque chose à nous apprendre ". Malheureusement, on ne sait pas exactement quels sont les pays totalitaires en question. Est-ce l'Espagne catholique ou la Russie athée ? L'auteur ne fournit pas, dans son texte, d'éclaircissement à ce sujet. Mais contentons-nous seulement de la notion de "pays totalitaires" et nous pourrons alors comprendre tout de même ce qu'il y a d'important dans une affirmation semblable.

L'enseignement de la philosophie doit se manifester dans la vie nationale. L'enseignement est une formation, nullement une simple acquisition de connaissances. Toute formation doit ainsi porter des fruits. L'enseignement de la philosophie thomiste prend son sens à partir du moment où celui qui l'a reçu est capable de l'utiliser durant sa vie. Il doit pouvoir aussi l'utiliser en ce qui regarde la vie nationale, politique ou intellectuelle. Cette formation thomiste est supposée permettre à l'étudiant (membre de la future élite) d'aborder une question à la

manière de la doctrine. Un problème social analysé par un partisan de la philosophie thomiste et par un matérialiste ne sera pas traité de la même façon. C'est une question de formation et de lecture. Il y a dans la philosophie thomiste des principes de base qu'il faut non seulement sauvegarder mais qui orientent différemment l'analyse.

Le Père Tremblay constate que les pays totalitaires réussissent mieux que les autres. La philosophie enseignée dans ces pays est peut-être mauvaise en soi (si l'on exclut évidemment les pays totalitaires catholiques) mais ils ont trouvé les moyens qu'il faut pour l'introduire de façon concrète dans la vie nationale. C'est une question de propagande. Le problème n'est pas philosophique mais idéologique. La philosophie thomiste est bonne, mais elle s'implante moins bien. Ce que les pays totalitaires ont à nous apprendre, c'est l'art de la persuasion et les techniques de propagande.

La philosophie thomiste n'est pas en cause. Elle est vraisemblablement la meilleure, la "science des sciences". Ce qui lui manque, ce sont des techniques pour qu'elle s'installe dans le milieu.

Cette proposition du Père Tremblay est révélatrice d'une façon de voir l'enseignement de la philosophie.

Le Cardinal Villeneuve, rappelons-le, invitait les philosophes à concevoir saint Thomas comme un dictateur. Il ne faut donc pas se surprendre de voir certains philosophes envier les méthodes des pays totalitaires. Le thomisme est une doctrine qui tenait à s'imposer partout. Elle doit trouver les moyens appropriés pour étendre sa suprématie dans la société. Les doctrines sont différentes, mais les techniques sont souvent similaires. Philosophiquement on est aux antipodes, mais frères jumeaux pour le reste.

C'est dans l'ordre des choses. D'une science qui se prétend "la vérité" à une autre, il peut y avoir un monde. Mais la façon dont on cherche à imposer cette science procède du même monde. La dictature thomiste et la dictature matérialiste ne peuvent pas se rencontrer sur le plan philosophique, mais il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de deux dictatures. Il ne faut donc pas se surprendre de voir nos philosophes lorgner du côté des pays totalitaires.

Remarque no. 3 : quand le présent n'a pas d'importance

" Car c'est le propre de l'homme de pouvoir vivre en dehors du temps présent et je devrais dire d'aimer à vivre en dehors du présent. Il ne saurait comme

" les autres animaux, s'absorber dans les préoccupations mesquines du moment, s'emmurer dans l'espace étroit d'un jour, d'une heure, d'un instant (15)."

S'il est dangereux de s'emmurer dans le quotidien, il n'est pas souhaitable de s'envoler vers des régions inconnues. A ne pas vouloir accepter le présent, les philosophes ont fini par habiter des espaces métaphysiques ignorés de tous. D'où les problèmes à faire de la philosophie thomiste une philosophie qui influence la société. Cette troisième remarque concerne cette difficulté qui fait que la philosophie et le présent ne se rejoignaient que rarement.

Une philosophie qui se veut vivante a besoin d'investir une part de son travail dans les problèmes quotidiens. Une philosophie vivante se préoccupe des événements qui se passent dans sa société, sinon l'influence qu'elle exerce disparaît rapidement.

L'effort fourni pour donner une orientation thomiste à la philosophie, et cela en suivant scrupuleusement les directives de Rome, a eu pour résultat de décrocher le philosophe du quotidien. Le philosophe, s'est davantage soucié de suivre les directives du Vatican que de philosopher. Toute l'énergie qu'il déployait servait les intérêts du Vatican. Le présent avait peu d'importance en regard

de l'idéologie thomiste, comme en fait foi la citation du Père Lachance : " Vivre en dehors du présent ", nous dit-il, " c'est le propre de l'homme ". Le moins que l'on puisse dire c'est que ce fut le propre de la philosophie pendant toute cette période de 1930 à 1950.

Une fois que la machine doctrinale était en place, les philosophes, au lieu de se mettre à philosopher, n'ont su faire mieux que de répéter et réexpliquer cette restauration du thomisme partout dans le monde. Cette restauration du thomisme a existé, mais est-ce vraiment d'une restauration qu'il s'agissait ici ? Je crois que c'est d'une implantation avant tout. Notre situation historique était toute différente de celle des autres pays touchés par les encyccliques du Vatican.

En France, en Espagne et au Portugal, il s'agissait d'une véritable restauration de la philosophie thomiste. Notre société, au contraire, n'avait pas encore connu de ces grands mouvements d'idées qui font qu'une époque est marquée profondément. Nous n'avions pas non plus d'ennemis farouches à combattre (ce qui était le cas dans les autres pays). La doctrine thomiste s'est installée dans un terrain vierge. C'est une tradition philosophique importée de toutes pièces qui n'a pas rencontré de difficultés pour s'implanter. On sait fort bien que ce

n'est pas le cas en France ou ailleurs. D'autres philosophies déjà en place (le cartesianisme et le marxisme par exemple) n'allaient pas accepter si facilement cette restauration.

L'implantation du thomisme est une chose bien différente et nos philosophes ont non seulement procéder à cette implantation, mais ils ont en même temps importé les débats et les querelles d'ailleurs. Ainsi le présent, la réalité d'ici n'avaient que peu de signification pour nos philosophes. Une seule exception, la philosophie enseignée dans les universités anglo-protestantes, qui, par sa largeur d'esprit et son libéralisme pouvait constituer un danger pour la doctrine thomiste.

Jacques Brault, dans un texte intitulé : " Pour une philosophie québécoise ", écrivait en 1965 sur la philosophie d'ici :

" Les philosophes d'ici en prônant un simulacre de philosophie, en enseignant un mic-mac innommable, l'éminente des libérateurs, furent des désorientateurs (16)."

En effet, j'affirme de concert avec Jacques Brault qu'il y a eu désorientation. En ce sens précis que l'implantation de cette philosophie de saint Thomas a longtemps

servi de prétexte à nos philosophes pour ne pas philosopher. Les philosophes consacraient beaucoup plus de temps à montrer la pertinence de cette implantation qu'à véritablement se mettre à penser. Nos philosophes ont défendu avec acharnement la place privilégiée que devait occuper cette philosophie, mais sans jamais rien produire. D'ailleurs comment le faire quand il est affirmé que tout est dit dans saint Thomas ?

Défendre la tradition était devenu une tâche plus urgente que de s'occuper du présent. En fait, avant d'être des philosophes, ils ont été de bons gardiens d'une doctrine. Quand on a posé que tous les progrès de la pensée humaine ont pour origine le thomisme et que toute l'évolution à venir passe irrémédiablement par cette doctrine, il ne faut pas s'étonner que nos philosophes n'accordent presque pas d'importance au présent. Pire, que le présent soit considéré comme un danger quand il n'a pas reçu l'éclairage de la tradition.

L'espace réservé au présent est bien mince dans une telle optique. La vision en est restreinte. La doctrine thomiste est infaillible, comme le sont les papes qui l'ont mise de l'avant. Le présent a échappé aux philosophes de cette période. Vivre en dehors du présent est plus important. Sans le dire, nos philosophes proclamaient la fin de

la philosophie. Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle la philosophie n'existe plus. Le présent est un instrument entre les mains de la doctrine. Ce qui compte, ce qui urge, c'est de faire revivre le passé. Même si pour cela le présent disparaît.

Lorsque les philosophes nous entretiennent du présent, c'est pour nous dire que tous les maux de l'histoire y sont contenus. Le marxisme servira souvent d'exemple à cette thèse, cette philosophie si malsaine qui n'a aucun respect de la tradition et de la religion; cette philosophie qui fait de l'homme une bête et qui n'a de préoccupations que pour "l'espace étroit d'un jour, d'une heure, d'un instant".

Ce qu'il faut retenir de cette dernière remarque, c'est que les philosophes ont davantage investi dans la tradition et la doctrine en oubliant complètement le présent. Ils ont mené des combats inutiles contre des philosophies qui n'avaient pas d'attaches profondes dans notre société. Ils ont peu philosophé et ont ainsi sclérosé toute la recherche philosophique en affirmant que rien dans le présent ne pouvait égaler la doctrine thomiste.

Le présent étant considéré comme un ennemi de la tradition, les philosophes s'en sont méfié comme de la peste. Mais en agissant ainsi, ils perdaient la chance

de philosopher et de penser les problèmes de notre société. Il ne faut pas oublier qu'en prenant la décision de suivre à la lettre les documents du Vatican, il devenait impossible de le faire. Jamais il n'est question dans ces documents de philosopher. On exige simplement de se rallier derrière les vérités d'une doctrine, de la défendre et de combattre ses opposants. Les philosophes d'ici, en acceptant cette tâche, acceptaient aussi de ne pas philosopher et de faire partie d'une petite armée d'élite qui s'amuserait dans les tranchées. Bien cachés dans ces excavations, ils ont fini par s'y trouver à l'aise, à l'abri d'une réalité qu'ils n'avaient pas pensée. De toute façon, ils n'étaient pas de ceux qui préparent les stratégies.

## Notes :

- ( 1 ) Voir à ce sujet les deux tomes produits par l'Institut Supérieur des Sciences Humaines : Matériaux pour l'histoire des institutions universitaires de philosophie au Québec, Cahiers de l'ISSH, no. 4, tomes 1 et 2, Université Laval, Québec, 1976, 551 pages et 198 pages.
- ( 2 ) ROLIN, Etienne, " Le rôle des universités ", in Action Nationale, février 1934, page 110.
- ( 3 ) Ibid, page 110.
- ( 4 ) BASTIEN, Hermas, " Le sens d'un événement ", in Action Nationale, décembre 1933, page 260.
- ( 5 ) LEMAY, Edmour, " La philosophie de l'Université de Montréal ", in Culture, vol.3, no.3, septembre 1942, page 4.
- ( 6 ) Voir à ce sujet : " Quelques notes critiques sur la philosophie québécoise ", in La philosophie et les savoirs, éd. Bellarmin, coll. L'univers de la philosophie, no.4, Montréal, 1975, pp. 237-273.
- ( 7 ) Cité par Charles-Omer GARANT, dans un article intitulé : " Le cinquantenaire de l'Encyclique Aeterni Patris ", in Revue dominicaine, juillet-août 1929, page 436.

- ( 8 ) SENECAL, Wilfrid, " L'enseignement de la philosophie dans nos collèges classiques ", in Revue dominicaine, juillet-août 1935, page 13.
- ( 9 ) BASTIEN, Hermas, " L'américanisation par la philosophie ", in Revue dominicaine, avril 1936, page 209.
- (10) TREMBLAY, J. (s.j.).., " Cours classique et philosophie. Usage de la pensée ", in Collège et Famille, juillet 1946, page 153.
- (11) SENECAL, W., op.cit., page 7.
- (12) BASTIEN, Hermas, L'enseignement de la philosophie, 1, au Canada-français, éd. Albert Lévesque, Montréal, 1936, page 69.
- (13) Ibid., page 60.
- (14) Ibid., page 58.
- (15) LACHANCE, L. , " Utilité de l'histoire de la philosophie ", in Revue dominicaine, janvier 1972, page 7.
- (16) BRAULT, Jacques, "Pour une philosophie québécoise ", in Parti-pris, 2,7, mars 1965, page 10.

chapitre 5

" Que les cieux tout-puissants te protègent, ô mon pays, et que Laurier te reste favorable ! Demeure à jamais la terre de la candeur et de l'ignorance satisfait. Ne va jamais douter de tes " contracteurs " et que tes fils continuent de lire La Presse. Ainsi soit-il. "

Jules Fournier

Dans ce dernier chapitre, je voudrais poser quelques jalons théoriques qui pourraient nous aider à effectuer une lecture de ce passé philosophique. Une véritable histoire de notre philosophie nous manque. Il faudrait produire cette histoire dans les délais les plus brefs, non pas seulement pour démontrer que la philosophie a existé, mais surtout pour que cette histoire soit connue et considérée. Cette thèse n'est pas encore une histoire de notre philosophie. J'ai bien sûr souligné des événements marquants, mais il ne s'agit nullement d'un travail historique complet. Tout au plus d'une description rapide d'une période (1930 à 1950) de cette histoire philosophique. Encore faudrait-il maintenant questionner cette période, en interroger les acteurs, analyser l'impact produit par leurs discours et l'influence qu'ils ont exercé sur les autres disciplines.

Pour réaliser un tel travail, nous aurions besoin d'une théorie de l'idéologie, d'une grille d'analyse permettant de lire adéquatement ces textes que j'ai utilisés tout au long de cette démarche descriptive. C'est pour cette raison que c'est avant tout de jalons théoriques dont il faut parler.

Nous avons fait beaucoup de reproches aux philosophes de cette période. Ces derniers n'ont jamais su prendre une distance face aux encycliques romaines et aux autres documents du Vatican. Ils ont toujours importé leur nourriture intellectuelle, ils l'ont de plus imposée à tous jusqu'à provoquer des indigestions dont plusieurs ne se sont pas encore remis. Le rôle qu'ils ont joué et la direction dans laquelle ils ont conduit la philosophie a détourné cette discipline de son véritable but.

Ces reproches sont justes : une philosophie qui se met aux services d'une doctrine perd bien souvent plus de plumes qu'elle n'en gagne. Mais peut-on continuer pendant longtemps encore de lire si rapidement cette période ? Ces brèves remarques peuvent-elles nous aider à savoir ce qui a réellement eu lieu ? Cette doctrine thomiste longtemps imposée, nous a-t-elle démunie à ce point qu'il ne nous est plus possible de faire autre chose avec elle ? Bien sûr, il fallait prendre une distance, nous en éloigner et même l'oublier ou l'ignorer pour que de nouvelles idées adviennent. Il y a toutefois une différence entre prendre un recul et se dérober.

Nous avons très peu travaillé sur ce que nous avons été et nous avons surtout jugé nos prédecesseurs sans pour cela produire une histoire véritable. C'est en ce sens

que le jugement porté sur cette période philosophique a quelque chose de surprenant et de facile. Autant il est possible d'accuser les philosophes de 1930 à 1950 de s'être effacés totalement devant Rome et les papes et d'avoir par ce fait empêché chez nous l'existence d'une philosophie à notre ressemblance, autant pouvons-nous nous accuser d'avoir effacé de notre mémoire toute cette période, sous le prétexte qu'il n'y avait rien à faire de ce " micmac" dont nous parlait Brault précédemment.

Je pense que l'on n'efface pas si facilement le passé. Je pense que le refus systématique qu'affichent certains d'entre nous de faire une lecture du passé est très dangereux. Danger qui vient d'une méconnaissance de l'histoire et qui peut nous empêcher encore une fois d'exister. Si les philosophes de 1930 à 1950 se sont effacés devant Rome, c'est notre histoire que nous effaçons maintenant en refusant de voir comment tout cela fut possible et comment une telle philosophie s'est rapidement transformée en une idéologie et une " dictature" de la pensée.

" Pour s'insérer, il faut d'abord exister. Or la philosophie québécoise n'est pas, il lui faut donc advenir. C'est là une première tâche qui commande toutes les autres (1)."

Cette citation de Jean-Paul Brodeur vient s'ajou-

ter à bien d'autres. Cette tâche " qui commande toutes les autres ", il faut bien qu'elle advienne à son tour. La production de l'histoire fait partie de cette tâche. Nous ne pouvons plus ignorer ce que nous avons été. Nous devons constater que l'ignorance que nous avons de nous-mêmes nous empêche d'exister. Il faut donc comprendre que l'ignorance de l'histoire ne nous est d'aucune utilité.

Il faut interroger l'histoire, non seulement pour lui donner un sens, mais parce que c'est là qu'on peut trouver des réponses à certaines questions que nous n'arrivons pas à résoudre. Pourquoi avons-nous tant de difficultés à être philosophes ? Pourquoi certains philosophes ont-ils tant de mal à s'affirmer ? Pourquoi pensons-nous encore qu'il n'y a pas de philosophie possible ici ? Pourquoi certains d'entre nous sont-ils encore à la recherche d'un maître ou pire essaient d'imposer à d'autres un maître à penser ?

Qu'on me comprenne bien, il ne s'agit pas de laisser croire que toutes les réponses à ces questions se trouvent derrière nous. L'histoire n'explique pas tout, elle ne s'offre jamais comme une réponse parfaite ou complète. Une bonne part des réponses cherchées font partie du présent que nous vivons. Nous avons à interroger notre présent, cela est indéniable et urgent. Mais l'histoire peut nous ai-

der à comprendre ce présent et fournir un éclairage nouveau à notre situation philosophique actuelle.

Produire notre propre histoire philosophique est une tâche urgente. D'abord parce que les éléments pour le faire existent et que ce serait encore une fois se mentir que de nier le fait. Evidemment, la philosophie qui s'est pratiquée entre 1930 et 1950 est différente de ce que nous faisons aujourd'hui, mais ce n'est pas une raison pour ne pas l'analyser et l'interroger.

La philosophie entre 1930 et 1950 est-elle une idéologie ? Au nom de quels principes pouvons-nous avancer une hypothèse de ce type ? Comment une philosophie devient-elle une idéologie ? Comment se permute-t-elle en dogme ? La démarcation entre philosophie et idéologie n'est pas encore définitive. Les définitions que l'on peut fournir de ces deux notions manquent encore de précision, mais je pense qu'il est tout de même possible d'en arriver à les définir assez clairement pour montrer qu'entre 1930 et 1950, nous avons eu une philosophie qui s'est muée en idéologie.

Une définition de la philosophie en général est très difficile à produire. Il y a des philosophies identifiables par leurs questions, leurs méthodes d'investigation ou leurs champs respectifs de recherche. Je crois qu'il y a une dé-

finition générale qui peut satisfaire l'ensemble des chercheurs. La philosophie serait : un savoir qui cherche à clarifier les concepts produits par une théorie, un savoir qui fait l'analyse des valeurs (implicites ou explicites) d'une théorie, un savoir qui cherche à voir les conséquences, pour l'homme et la nature, des résultats d'une théorie, un savoir qui, à la limite, interroge, et cela de la façon la plus rationnelle possible, la raison et la production de la raison.

Cette définition est évidemment discutable, mais mon but n'est pas d'ouvrir un débat sur la question. Je veux plutôt fournir une définition de la philosophie qui me permettra de voir ce qu'on peut dire de la situation philosophique entre 1930 et 1950 au Québec.

Nous rencontrons le même type de difficultés quand nous essayons de définir l'idéologie. On peut quand même dire de l'idéologie qu'elle est un système de représentations. Ainsi Claude Savary, dans un texte non publié affirme :

" Il semble qu'à peu près tous soient d'accord pour concevoir l'idéologie comme un système d'idées ou de représentations. Ce qui diffère, c'est le mode d'élaboration de ce système, sa fonction dans la société, ses articulations aux autres éléments de la struc-

" ture sociale (2) ."

Une philosophie peut devenir une idéologie. Cela ne se produit pas toujours, mais entre un savoir et un système de représentations, il y a des éléments connexes qui permettent une mutation de ce type. La période philosophique de 1930 à 1950 au Québec me servira d'exemple.

La philosophie de saint Thomas s'est transformée en un système doctrinal. Ce passage a été très rapide. L'intervention du Vatican y est pour quelque chose. Avant même de philosopher, il a été demandé à nos enseignants et penseurs d'être des représentants d'une idéologie. Avant même de se mettre à la tâche, les philosophes de cette période se sont vus imposer des directives très précises de la part du Vatican.

Pierre Thibeault dans son livre Savoir et pouvoir a montré que les intentions du Vatican (de Léon XIII en 1879) en publiant Aeterni Patris n'étaient nullement philosophiques mais avant tout politiques. Les deux citations qui suivent sont révélatrices à ce sujet :

" Au lendemain de son élection, Léon XIII confiait à un proche : " je veux faire une grande politique ". Cet homme passionné d'autorité allait prendre sur lui de restaurer l'ordre social en

" l'appuyant sur la puissance pontificale, et faire de cette ambition l'unique ressort de son règne (3)."

" La vérité est que le pape n'a pas de préoccupations philosophiques. L'idée d'une vocation spécifique de la philosophie lui est étrangère. Ce qui est en cause pour lui, et cela est déjà dans l'Encyclique, c'est une valeur essentiellement politique : l'ordre (4)."

On comprend comment il se fait que les philosophes de cette période de 1930 à 1950 ont si peu philosophé. Consciemment ou non, ils se sont engagés à faire respecter tous les documents romains. Pour certains d'entre eux, il s'agissait d'un rôle politique (Bastien et Villeneuve) que l'on donnait à la philosophie. Pour d'autres, les encycliques simplifiaient tout simplement les choses. Il est bien moins difficile d'exécuter des ordres et de s'en faire les fidèles défenseurs.

Occupés qu'ils seront, d'une part à faire comprendre et à mettre en application la politique de cette philosophie et d'autre part à répandre les vérités de cette philosophie thomiste, les philosophes auront peu de temps à consacrer pour produire une philosophie bien à nous. Les premiers s'acharneront à mettre de l'ordre dans l'université et dans les savoirs, les autres travailleront inlassablement à montrer le chemin de la vérité, à guider

les étudiants vers cette seule et unique doctrine.

Les philosophes n'ont pas commencé par faire de la philosophie et, par la suite, fait subir des transformations importantes à cette discipline pour qu'elle devienne un dogme ou une idéologie. dès le départ, de par les documents romains, c'est une idéologie " politique " qui est acceptée par ceux-ci. Kappelons-nous que les encycliques arrivent au moment même où dans les universités, l'on réorganise toutes les structures des savoirs. C'est à la mise en place de la doctrine qu'on va travailler.

Je poserai maintenant trois énoncés qui permettent de saisir comment une philosophie devient une idéologie. J'ai bien souligné au début de ce chapitre que l'on ne trouvera que des jalons théoriques qui pourraient être utilisés dans une recherche ultérieure. Recherche qui permettrait d'en vérifier l'efficacité et surtout de les mettre à l'épreuve.

a.

Aussitôt qu'une philosophie s'érige en système et prétend faire de ce système le seul instrument conduisant à la vérité, elle devient une idéologie.

b.

Lorsqu'une philosophie se donne comme tâche principale de faire de la politique, elle devient une idéologie (5).

c.

Lorsqu'une philosophie cesse d'entretenir une dimension critique à l'égard du savoir qu'elle produit, elle devient une idéologie.

En acceptant aveuglément les documents romains comme le guide à suivre, les philosophes allaient empêcher la philosophie d'être. En faisant de la philosophie l'instrument privilégié et en lui donnant comme fonction d'être la gardienne de la vérité thomiste, les philosophes allaient ériger une forteresse au nom de l'ordre et remettre à plus tard le travail philosophique.

Ce système idéologique conçu, pensé et entièrement imposé par le Vatican, allait devenir la plus belle entreprise de déréalisation de notre société. Le seul travail qui restait à accomplir pour les philosophes: être les défenseurs de la doctrine. Les philosophes seront de vaillants défenseurs de cette doctrine. Des défenseurs aveu-

gles qui n'auront de bons mots que pour Rome et le Vatican. Des défenseurs totalement enivrés par les mots d'ordre des papes. Prêts à toutes les compromissions et à toutes les pirouettes pour servir et convaincre. Philosophiquement, il y a peu de textes significatifs. Il ne peut pas y en avoir puisque le maître, l'Angélique Docteur a tout dit. Ne reste plus qu'à répéter. Ce qui fut fait avec plus ou moins de justesse et de rigueur. Parfois avec un entêtement et une exagération ahurissants. Ainsi ce commentaire du Père Lamarche, se portant à la défense du capitalisme :

" (...) les salaires baissent, mais le capitalisme aussi se ressent de la crise, et ce bon mot d'un patron à ses employés ne manque pas de justesse:  
 " si vous voulez que je vous paye, il faut bien que je fasse un peu d'argent."  
 La Palice aurait contresigné cela (6)."

Il ne faut pas se surprendre outre mesure de cette citation. Quand une doctrine est imposée à une collectivité, elle est défendue de toutes sortes de façons. Il y a peu de place pour une logique souple à l'intérieur d'une doctrine. N'importe quelle argumentation peut être utilisée pour renverser l'adversaire. Nous n'avons plus alors devant nous un savoir, mais un dogme qui n'a que faire de la subtilité. Le Père Lamarche nous fait voir ce que c'est que de marcher dans la bonne voie. Peu importe la grossièreté

de l'argumentation, il y a un ordre à défendre. Il faut frapper, c'est le coup qui compte et non pas l'art avec lequel on le donne.

La doctrine communiste sera souvent une cible de choix. On peut se demander pourquoi. Le communisme n'avait pas au Québec un auditoire nombreux. Mais là n'est pas la question. Le marxisme se présentant comme une doctrine, il faut s'en occuper. Il ne peut pas y avoir deux doctrines vraies à la fois. La vérité est dans la doctrine thomiste, c'est pourquoi le marxisme ou le communisme constituent un danger grave. Une idéologie érigée en système ne peut pas laisser de doute sur la véracité de ses énoncés. Or, le communisme prétend justement réaliser les mêmes objectifs. Il faut donc le combattre avec force, pour l'empêcher d'exercer une influence sur la société. Bastien comme bien d'autres a vu ce danger :

" Qu'on ne se fasse pas d'illusions. L'erreur communiste gagne des adeptes ou des sympathisants, dans la mesure où elle évince la vérité dans le domaine social (?) ."

Cette vérité, c'est le thomisme et c'est ainsi qu'une des activités principales de nos philosophes sera de combattre la doctrine communiste, même si cette doctrine n'a presque pas d'influence dans notre milieu. A Rome, le pape

en a décidé ainsi. La doctrine de l'Eglise doit être présentée comme la seule pouvant sauver l'humanité. Les philosophes se chargeront de détruire cette doctrine dangereuse que constitue le marxisme.

Il ne faut pas oublier que le communisme est une science de l'autorité et qu'elle fonctionne presque de la même manière que le thomisme. André Glucksmann a bien montré comment fonctionnait la doctrine marxiste:

" Dans le prestige que confère l'autorité du savoir, c'est l'autorité qui intéresse le marxisme; toutes les discussions méthodologiques sur la science ne le touchent que fort peu tant que son autorité n'est pas mise en jeu. Derrière l'autorité du savoir, sous son couvert, se développe un travail positif : le marxisme a une histoire, il a, à sa manière, transformé notre siècle (...). S'il est une science, il faut dire qu'il est une science de l'autorité, la science de l'ensemble des méthodes et conduites qui permettent, de garder et de consolider le pouvoir au XXe siècle (8)."

C'est de cette même ambition et de cette même visée que le thomisme prend place ici entre 1930 et 1950.

Evidemment la réussite ne sera pas aussi éclatante. Le but politique est identique : mettre en place une science du pouvoir et de l'autorité. Le philosophe n'aura pas d'autres fonctions que de faire comprendre cela. Une telle science de l'autorité, cette " dictature " comme l'ap-

pelait le Cardinal Villeneuve, c'est un entonnoir. Les idées sont nombreuses mais doivent toutes passer par cette ouverture qui va en se rétrécissant : les vérités thomistes.

Nous aurons une doctrine, mais peu de philosophie. Nous aurons des gardiens, mais peu de philosophes. Nous trouverons beaucoup de défenseurs de vérités mais peu d'inventeurs pour faire vivre une philosophie. Comme le système idéologique qui est mis en place n'est pas de nous, il ne faut pas s'étonner de rencontrer très peu de maîtres-philosophes. A ce sujet, il est significatif de constater que le seul personnage qu'on cite souvent comme étant un de nos meilleurs représentants, un de nos meilleurs maîtres ou guides au niveau local est Mgr. Louis-Adolphe Pâquet. Celui-là même qui est le plus à l'écoute du Vatican, celui-là même qui sera le plus intransigeant et ne permettra jamais à la doctrine de dévier. C'est le maître puisqu'il sait mieux que les autres suivre les directives de Rome. Le gardien par excellence, celui qui a fondé l'Académie Saint-Thomas d'Aquin et qui en a fait une succursale du Vatican. Wilfrid Lebon dans un article sur la fondation de l'Académie nous indique dans quel esprit elle a été fondée :

" Qui ne se rappelle ces brillants tournois romains ? Les étudiants aux sou-

" tanes multicolores y accourent de partout. Ils sont heureux de voir des maîtres établir leurs thèses de prédilection et soutenir avec vigueur les discussions qui s'en suivent (9)."

" Notre Académie canadienne sera donc à son tour une filiale de l'Académie romaine Saint Thomas d'Aquin. Elle n'en reproduira pas tous les détails, elle n'en aura pas tout l'éclat, mais la même âme l'animerà (10)."

Suivre la doctrine, répandre la doctrine, faire loi de celle-ci: les philosophes sont les défenseurs d'une idéologie.

" Une culture est bien morte quand on la défend au lieu de l'inventer (11)."

Nos philosophes ont été des défenseurs avant d'être des inventeurs. Ils ont défendu l'idéologie thomiste jusqu'au bout. C'est d'une idéologie entièrement tournée vers le passé dont il s'agit. Elle niera le changement, elle optera pour la défense de la tradition.

La vision proposée tend toujours à présenter l'adversaire comme un ennemi redoutable. A lire les textes de ces philosophes, on a souvent l'impression que l'ennemi est tout proche, qu'il est prêt à foncer et à briser l'ordre, si bien maintenu par le thomisme. L'ennemi est à la

porte et le philosophe est le seul qui a la force de défendre la forteresse.

Mais ce discours est un piège. C'est le propre de l'idéologie de laisser croire que l'ennemi frappe à la porte. Les discours de nos philosophes sont construits de façon à ce que le lecteur prenne peur. Il y aurait une analyse à produire sur la manière dont sont construits ces discours, sur leur efficacité, leur style et les acteurs qui sont mis en scène.

Une idéologie pour être efficace doit persuader, convaincre ceux à qui elle s'adresse. Il faudrait analyser ces textes et montrer les moyens utilisés pour persuader et convaincre. Le style théâtral de certains d'entre eux, cette façon qu'ils avaient d'annoncer une époque de ténèbres, d'orages et de destruction n'a pas encore été étudiée. Pourtant, il y aurait là une recherche intéressante à faire.

Les conséquences de cette mainmise idéologique ont été désastreuses pour la philosophie. L'impossibilité de produire, l'incapacité à être, l'aveuglement total n'en sont qu'une manifestation de surface. Ce n'est qu'à l'aide d'une véritable théorie de l'idéologie (qui reste à produire) que nous pourrions pousser plus loin notre

interrogation. Je ne crois pas, comme plusieurs philosophes actuels, que ce travail n'a pas d'importance. Au contraire, l'on cessera de se nier et par le fait même de nier l'existence d'une philosophie québécoise à partir du moment où l'on décidera qu'une analyse de notre situation passe par une analyse rigoureuse de ce passé que l'on traîne comme un boulet au pied. Il est maintenant possible de lire ce passé. Il est urgent de le faire. Cette tâche nous incombe.

## Notes :

- ( 1) BRODEUR, Jean-Paul, " Quelques notes critiques sur la philosophie québécoise ", in La philosophie et les savoirs, éd. Bellarmin, coll. L'univers de la philosophie, no. 4, Montréal, page 240.
- ( 2) SAVARY, Claude, Les idéologies québécoises : 1840-1940, notes de cours, esquisse préliminaire, U.Q.T.R., hiver 77, page 2.
- ( 3) THIBEAULT, Pierre, Savoir et pouvoir, Philosophie thomiste et politique cléricale au XIXe siècle, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1972, page 163.
- ( 4) Ibid., page 151.
- ( 5) Il est important de préciser qu'il ne s'agit pas d'enlever le droit à la philosophie d'intervenir politiquement. Mais une philosophie qui se donne pour tâche de défendre et de mettre en application une politique préparée et pensée par un pouvoir (politique ou autre) se met au service d'une idéologie ou d'une technique qui vient appuyer des intérêts qui ne sont pas philosophiques. Les philosophes entre 1930 et 1950 ont fait de la politique et ont servi les intérêts du Vatican, et cela avant même de philosopher.
- ( 6) LAMARCHE, T., " Le rêve communiste ", in Revue dominicaine, septembre 1931, page 489.
- ( 7) BASTIEN, Hermas, " Directives sociales et catholiques ", in Action Nationale, avril 1937, page 244.

- ( 8) GLUCKSMANN, André, La cuisinière et le mangeur d'hommes, éd. du Seuil, coll. Combats, Paris, 1975, page 63.
- ( 9) LEBON, Wilfrid, " L'Académie canadienne S.Thomas ", in Revue dominicaine, mars 1930, page 130.
- (10) Ibid., page 131.
- (11) VEYNE, Paul, L'inventaire des différences, éd. du Seuil, Paris, 1976, page 13.

conclusion

" Il nous porte à répéter, pour notre compte, que nous avons été et que nous sommes séparés de nous-mêmes par un épais silence (1)."

C'est ce silence que cette thèse voulait briser. Bien qu'il y ait plusieurs façons de le faire, j'ai choisi la plus simple. Il me semble qu'il aurait été prématué de crier. Ce n'est pas le moment et il serait insensé de crier bien fort sa haine contre une époque que je n'ai pas connue. J'ai voulu briser ce silence de la manière la plus simple, c'est à dire en racontant ce que j'ai lu, en décrivant cette période sans pour cela utiliser de gros canons théoriques pour la faire éclater. Cette forteresse idéologique construite par les philosophes de cette époque est maintenant en ruines. Bien des textes cités parlent une langue qui nous est étrangère.

Je voudrais dire combien il m'apparaît important d'analyser cette période philosophique, mais surtout de le faire en choisissant une méthode que nous construirons nous-mêmes. L'importation d'une méthode (marxiste, sémiologique ou structuraliste), me semble-t-il, m'apparaît dangereux en ce sens qu'elle ne tiendrait pas compte d'une situation historique particulière.

La philosophie ici a difficilement réussi à s'insérer dans notre milieu. Justement parce qu'elle a cherché à imposer à tous une doctrine qui à toutes fins pratiques était entièrement importée du Vatican. Il ne faudrait pas commettre la même erreur en essayant maintenant de lire et d'interpréter tout notre passé à la lumière de nouvelles théories à la mode.

Nous pouvons, je crois, produire une réflexion originale sans pour autant utiliser ces théories à la lettre. Il est même possible de s'en inspirer ou les utiliser. Loin de moi l'idée d'une théorie de l'idéologie qui serait typiquement québécoise.

Ce travail reste à faire, il est commencé et il ne peut que nous permettre d'avancer. Cette thèse, avant tout descriptive, a besoin de ces données théoriques. Ce problème de méthode est urgent à résoudre. Comment peut-on penser notre passé ? Pourquoi faire ? Cette double question n'est pas totalement éclaircie. Il semble que beaucoup de chercheurs, avant même d'entreprendre un travail sur notre passé, s'évertuent bien malgré eux à justifier le pourquoi de leur recherche. Or, il me semble difficile de justifier ce travail avant même de l'avoir entrepris. La réponse à la question : pourquoi faire ? devrait, à mon avis, venir après. Ainsi, ce travail que j'ai fait sur l'histoire

de la pensée entre 1930 et 1950 justifie la poursuite d'une telle recherche. Pourtant, il m'aurait été difficile d'en faire la démonstration avant.

Lorsque j'ai préparé ma bibliographie en 1975, je me doutais bien qu'il était faux d'affirmer que nos philosophes n'avaient rien fait. Seule une recherche pouvait en produire la preuve. C'est alors qu'une justification devenait possible. Si l'on connaissait avant même de faire une recherche les réponses à la plupart des questions possées, un tel investissement d'énergie serait ridicule.

Maintenant, je pense que c'est d'une méthodologie dont nous avons besoin avant de poursuivre cette recherche. Je pense qu'une simple description n'est pas complète et qu'il faut poursuivre de front une réflexion théorique et une application de cette théorie sur un corpus de textes qui sont représentatifs de notre passé philosophique.

Si jusqu'à maintenant plusieurs d'entre nous (je parle des philosophes tout particulièrement) ne croyaient pas qu'un questionnement de ce passé philosophique avait un sens, je pense que c'est pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la philosophie comme telle. Comment se fait-il que ce qui n'a pas de sens durant un certain temps, devient soudainement une préoccupation ? Ce désir qui s'empare sou-

dain de nous et qui fait que l'on veuille se donner une histoire, d'où vient-il ? Qu'est-ce qui le provoque et surtout comment l'organiser ?

Pour toutes ces raisons et ces questions, il nous faut une méthode pour penser cette histoire. C'est une tâche difficile qui prend de la patience. Ce qu'il faut surtout éviter, c'est de tomber à nouveau dans une nouvelle doctrine. Pour moi, cette question est très importante. Quand on a vécu pendant longtemps sous l'emprise d'une doctrine ferme qui produisait la vérité comme l'on fabrique des boutons, la tentation est grande de se jeter à nouveau dans une autre doctrine, qui détruira l'ancienne mais tout en utilisant les mêmes procédés.

Si la philosophie retombe encore une fois dans ce piège, elle ne pourra probablement pas s'en relever. Je connais les lacunes de cette thèse au niveau théorique; c'est d'ailleurs pour cette raison que je ne prétends nullement qu'il s'agit d'une histoire. Ce n'est pas non plus pour ne pas prendre position que je fais une telle affirmation, mais surtout pour être prudent et ne pas prétendre que ce travail est une fin. Au contraire, il se veut une amorce, un début. Tout reste à construire.

Les conclusions viendront une autre fois. Ce passé

philosophique est marqué par la doctrine thomiste. Doctrine que j'ai souvent identifiée à un dogme et à une idéologie. Ces concepts, pour qu'ils aient un sens, devront être expliqués plus clairement. Il est trop facile de déclarer d'un seul trait que le discours de l'autre est idéologique ou dogmatique.

Si notre passé philosophique est idéologique, il faudra expliquer en quoi et pourquoi. Surtout, dire au nom de quoi l'on peut faire une telle affirmation. Si le discours de l'autre est toujours idéologique, il faut bien comprendre qu'une double démonstration est à produire. En quoi l'est-il et en quoi le nôtre ne l'est-il pas ?

Avant de porter un jugement (parce que c'est bien de cela qu'il s'agit) sur ce passé, il faudra éclaircir tout ces points. En attendant, je crois qu'il est bon de se contenter d'affirmer qu'une description s'imposait. Description qui nous donne la parole et qui nous permet peut-être de faire parler ceux qui ont provoqué le silence sur notre philosophie.

## Notes :

- ( 1 ) DUMONT, Fernand, " Le projet d'une histoire de la pensée québécoise ", in Philosophie au Québec, éd. Bellarmin, coll. L'univers de la philosophie, no. 5, Montréal, 1976, page 48.

bibliographie

1. les volumes utilisés

BASTIEN, Hermas, L'enseignement de la philosophie, 1, au Canada-français, éd. Albert Lévesque, Montréal, 1936, 220 pages.

CHABOT, Marc, La pensée québécoise de 1900 à 1950, bibliographie des textes parus dans les périodiques québécois, Recherches et Théories, Université du Québec à Montréal et Trois-Rivières, février 1975, 65 pages.

COLLECTIF, Essais et bilans, Journées thomistes, I, Collège Dominicain, 1935.

COLLECTIF, L'Académie Canadienne Saint-Thomas d'Aquin, 12 novembre 1930, Québec, Typ. L'Action Catholique, 1932, 274 pages.

COLLECTIF, L'Académie Canadienne Saint-Thomas d'Aquin, 21-22 octobre 1931, Québec, Typ. L'Action Catholique, 1933, 270 pages.

COLLECTIF, L'Académie Canadienne Saint-Thomas d'Aquin, Huitième session, 13-14 octobre 1937, Québec, Typ. L'Action Catholique, 1939, 173 pages.

COLLECTIF, Politiques de la philosophie, éd. Grasset, coll. Figures, Paris, 1976, 199 pages.

COLLECTIF, Matériaux pour l'histoire des institutions universitaires de philosophie au Québec, Cahiers de l'ISSH, no. 4, tomes 1 et 2, Université Laval, Québec, 1976, 551 et 198 pages.

COLLECTIF, La philosophie et les savoirs, éd. Bellarmin,  
coll. l'univers de la philosophie, no.4, Mon-  
tréal, 1975, 273 pages.

COLLECTIF, Philosophie au Québec, éd. Bellarmin, coll.  
l'univers de la philosophie, no.5, Montréal,  
1976, 263 pages.

GABEL, Joseph, Idéologies, éd. Anthropos, Paris, 1974,  
358 pages.

GLUCKSMANN, André, La cuisinière et le mangeur d'hommes,  
éd. du Seuil, coll. Combats, Paris,  
1975, 219 pages.

NIZAN, Paul, Les chiens de gardes, Petite Collection Mas-  
pero, no.10, Paris, 1960, 154 pages.

SARTRE, Jean-Paul, Situations X, éd. Gallimard, Paris, 1976.

SAVARY, Claude, Les idéologies québécoises : 1840-1940,  
notes de cours, esquisse préliminaire,  
U.Q.T.R., hiver 77, 92 pages.

SIMARD, Georges, Les universités catholiques, éd. Beauche-  
min et Université d'Ottawa, 1939.

THIBEAULT, Pierre, Savoir et pouvoir, philosophie thomis-  
te et politique cléricale au XIXe siè-  
cle., Les Presses de l'Université La-  
val, Québec, 1972, 252 pages.

VEYNE, Paul, L'inventaire des différences, éd. du Seuil,  
Paris, 1976, 62 pages.

VILLENEUVE, Jean-Marie-Rodrigue, Quelques pierres de doctrine, éd. Beauchemin et Université d'Ottawa, 1938, 217 pages.

## 2. les articles utilisés

BARTHELEMY, R.P. (O.P.), " Les bases d'une pédagogie thomiste ", in Revue dominicaine, janvier 1930, pp. 10-23.

BASTIEN, Hermas, " Réflexion sur le thomisme ", in Revue dominicaine, octobre 1932, pp. 551-560.

BASTIEN, Hermas, " Le sens d'un événement ", in Action Nationale, décembre 1933, pp. 256-261.

BASTIEN, Hermas, " L'américanisation par la philosophie ", in Revue dominicaine, avril 1936, pp. 197-215.

BASTIEN, Hermas, " Directives sociales et catholiques ", in Action Nationale, avril 1937, pp. 237-246.

BRAULT, Jacques, " Pour une philosophie québécoise ", in Parti-pris, 2, 7, mars 1965, pp. 9-17.

CHABOT, Marc, " Du passé méconnu à une thèse trop connue ", in La nouvelle Barre du Jour, no. 67, juin 78, pp. 62 à 71.

DALLAIRE, J.P. , " Saint-Thomas d'Aquin ", in Canada-français, mars 1935, pp. 635-645.

FOREST, Ceslas, " La réorganisation de la faculté de philosophie de l'Université de Montréal ", in Revue dominicaine, tome II, 1942, pp. 104-107.

GARANT, Charles-Omer, " Le cinquantenaire de l'encyclique Aeterni Patris ", in Revue dominicaine, juillet-août 1929, pp. 419-437.

GRENIER, Henri, " Chronique de philosophie ", in Canada-français, vol. 19, 1931-2, pp. 817-829.

KOLNAI, A. , " Les débuts du formalisme dans la philosophie moderne ", in Revue de l'Université Laval, décembre 1946, pp. 269-272.

LACHANCE, L. , " Utilité de l'histoire de la philosophie ", in Revue dominicaine, janvier 1932, pp. 6-22.

LAMARCHE, L.A. , " Le régime capitaliste, sa légitimité et ses abus ", in Revue dominicaine, octobre 1932 et novembre 1932, pp. 541-550 et 592-600.

LAMARCHE, T. , " Le rêve communiste ", in Revue dominicaine, septembre 1931, pp. 481-491.

LEBON, Wilfrid, " L'Académie Canadienne S.Thomas ", in Revue dominicaine, mars 1930, pp. 129-139.

LEMAY, E. , " L'académie S.Thomas ", in Culture, vol. 2, no. 4, décembre 1941, pp. 519-522.

LEVESQUE, G.H. , " Nationalisme et religion ", in Revue dominicaine, juin 1936, pp. 345-348.

LORTIE, Léon, " Considérations sur l'enseignement des sciences physiques ", in Revue dominicaine, juillet-août 1940, pp. 69-80.

LUSSIER, G.M. , " Avec S.Thomas ", in Revue dominicaine, tome 1, 1941, pp. 128-133.

OLIVIER, C.R. , " En ce siècle de matérialisme ", in Revue de l'Université d'Ottawa, 1941, pp. 176-181.

PARENT, A.M. , " Le rôle des universités canadiennes-françaises ", in Action Nationale, vol. 28, 1946, pp. 22-33.

PICARD, Robert, " Préparation à l'université " , in Collège et Famille, vol.2, no.3, mai 1945, pp. 137-140.

ROBERT, Arthur, " Un manuel de philosophie ", in Canada-français, février 1938, pp. 585-590.

ROBITAILLE, Louis-Bernard, " On ne peut effacer 40 ans de vie...on peut rompre " , in La Presse, 9 juillet 1977, page A7.

ROLIN, Etienne, " Le rôle des universités ", in Action Nationale, février 1934, pp. 108-114.

ROY, Camille, " Le rôle actuel et social des universités catholiques ", in Canada-français, octobre 1932, pp. 97-105.

SENECAL, Wilfrid, " L'enseignement de la philosophie dans nos collèges classiques ", in Revue dominicaine, juillet-août 1935, pp. 6-19.

SIMARD, Georges, " Partie documentaire. 1. Les universités catholiques (1) origines et nature, (2) l'Université d'Ottawa ", in Revue dominicaine, 1938, pp. 364-370.

SIMARD, Georges, " La doctrine catholique et les universités ", in Revue de l'Université d'Ottawa, 1939, pp. 155-175.

TREMBLAY, J. ; " Cours classique et philosophie. Usage de la pensée ", in Collège et Famille, juillet 1946, pp. 149-156.

VOYER, Raymond, " Un examen de conscience ", in Revue dominicaine, novembre, 1937, pp. 173-187.

VOYER, Raymond, " Philosophie et sciences à la Société de philosophie ", in Revue dominicaine, novembre 1937, pp. 311-315.

Constitution Apostolique Deus Scientiarum Dominus sur les Universités et Facultés d'Etudes Ecclésiatiques, in STATUTA UNIVERSITATIS CATHOLICAE LAVALLENSIS, Université Laval, Ex.Typis, L'Action Sociale, Québec, 1942, 147 pages.

**annexe**

CONSTITUTION APOSTOLIQUE « DEUS SCIENTIARUM DOMINUS »  
SUR LES UNIVERSITÉS ET FACULTÉS D'ÉTUDES ECCLÉSIASTI-  
QUES

(24 mai 1931)

*Pie Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour perpétuelle mémoire.*

Dieu, le Seigneur des sciences (*1 Rois. II, 3*), en confiant à son Église le mandat divin d'enseigner toutes les nations (*Matt., XXVIII, 19 ; Marc. XVI, 15*), l'a établie sans nul doute maîtresse infailible de la vérité divine et par là même protectrice principale et inspiratrice de tout savoir humain. C'est en effet le propre de l'Église de transmettre à tous les hommes les enseignements sacrés qu'elle-même a reçus et tirés de la Révélation divine : comme d'autre part la foi et la raison humaine non seulement « ne peuvent jamais se contredire », mais, étant donné leur harmonie parfaite, « se prêtent un mutuel appui », l'Église du Christ, à toute époque, a considéré comme un devoir d'aider et de promouvoir la culture des arts et des sciences (*Conc. Vatic., Constit. De fide catholica, ch. IV*), ainsi que l'attestent de nombreux et irrécusables témoignages historiques. De fait, dès la fin de la primitive Église, période où le Saint-Esprit suppléait directement par l'abondance de ses charismes aux connaissances qui manquaient peut-être aux fidèles et, dès le second siècle après la naissance du Christ, surgirent à Smyrne, à Rome, à Alexandrie, à Edesse, des foyers de la sagesse chrétienne. À la fin de ce même siècle et au cours du troisième, furent fondées à Alexandrie, à Césarée et à Antioche ces illustres didascalées où vinrent puiser leur science, pour ne citer que les plus célèbres, Clément d'Alexandrie, Origène, saint Denis le Grand, Eusèbe de Césarée, saint Athanase, Didyme l'Aveugle, saint Basile le Grand, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Jean Chrysostome, Théodore. Ces Pères et écrivains ecclésiastiques avec saint Ephrem, saint Hilaire de Poitiers, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, ainsi qu'un nombre presque incalculable de docteurs et de savants de l'Église de la même époque, étaient considérés par l'opinion publique comme l'élite du savoir. Postérieurement aux Pères de l'Église, grâce surtout au zèle et à l'activité des moines et des évêques, secondés, il est vrai, par ceux qui détenaient alors le pouvoir, un grand nombre d'écoles furent fondées. Il est certain qu'alors civilisation et science ecclésiastique ne faisaient pour ainsi dire qu'un, et que ces écoles — édifiées à l'ombre des cathédrales et des monastères — furent une source abondante de bienfaits pour tous.

Puis, à cette époque du moyen âge, qu'on a coutume d'appeler l'époque des ténèbres, au moment où de nouvelles invasions de barbares menaçaient de les submerger et de les bouleverser, les lettres et les arts, abandonnés de tous et tristement déconsidérés, trouvèrent, le seul qui leur restât, un asile assuré dans les temples et monastères de l'Église catholique. Les Conciles tenus à Rome en 826 et 853 promulguaien la décision, telle une lumière au milieu des ténèbres, en vertu de laquelle « dans tous les évêchés et dans leurs domaines, et dans tous les autres lieux où besoin était, il fallait apporter toute diligence pour établir des maîtres et des docteurs qui enseignassent régulièrement les lettres et les arts libéraux ».

Si l'Église romaine, à cette époque troublée, n'avait pas sauvégardé les documents anciens de la civilisation, il est certain que le genre humain eût perdu ces trésors littéraires qu'avait transmis l'antiquité.

L'Université, cette institution glorieuse du moyen âge, appelée à cette époque « *Studium* » ou « *Studium generale* », a, dès son origine pour mère et patronne très libérale, l'Église. En effet, si toutes les Universités n'ont pas été créées par l'Église catholique, il n'en est pas moins vrai que la plupart des Athénées eurent pour fondateurs ou en tout cas pour patrons et guides les Pontifes romains.

A ce propos, c'est certainement un sujet d'admiration pour tous de voir combien ce Siège apostolique a fait pour le développement des sciences sacrées et profanes, même à ne considérer qu'un seul siècle. Des cinquante-deux Universités fondées par lettres patentes avant 1400, au moins vingt-neuf ont été créées par les Pontifes romains seuls et dix autres par décrets de l'empereur ou des princes en même temps que par bulles papales.

Les Universités les plus célèbres qui,— pour ne citer que celles-là — furent fondées à Bologne, Paris, Oxford, Salamanque, Toulouse, Rome, Padoue, Cambridge, Pise, Pérouse, Florence, Pavie, Lisbonne, Sienne, Grenoble, Prague, Vienne, Cologne, Heidelberg, Leipzig, Montpellier, Ferrare, Louvain, Bâle, Cracovie, Vilna, Gratz, Valladolid, Mexico, Alcalá, Manille, Santa-Fé, Quito, Lima, Guatemala, Cagliari, Lemberg, Varsovie, doivent à l'Église de Rome leur origine ou tout au moins leur développement.

Fréquemment, il est vrai, des gouvernements enlèvent peu à peu à la direction et à la tutelle de l'Église de nombreuses Universités et écoles ; néanmoins l'Église, quoique privée de sa liberté et de toutes les ressources dont elle abondait, n'a jamais cessé, obéissant à un penchant naturel, de fonder et de favoriser ces sortes de cénaclés du savoir et ces chaires d'enseignement. S'inspirant de la mission propre que l'Église a reçue de Dieu, les hérauts de la religion catholique s'efforcent par tous les moyens d'ouvrir aussi des écoles à côté des chapelles qu'ils construisent dans les régions barbares ; et là, non seulement ils consacrent toutes leurs forces à l'enseignement des sciences sacrées, mais encore à celui des sciences profanes, transportant avec eux les instruments particuliers de la science et de la civilisation, pour donner à ces peuples ignorants les premiers éléments des lettres et de la culture des champs. Et si, un jour, les admirateurs d'un soi-disant progrès, pénétrant jusque dans ces régions que les messagers de Jésus-Christ ont ennoblies par la croix et la charre, tentent d'y extirper les principes et les préceptes chrétiens des écoles fondées en ces lieux, ils ne pourront nier que l'Église a, la première, fondé ces écoles violées par eux.

Ce n'est pas seulement dans les pays de Missions que l'Église favorise la civilisation humaine ; elle s'y intéresse encore, et bien plus intensément, chez ces nations qui l'ont dépouillée plus d'une fois de son héritage de bienfaisance. Aussi voit-on surgir, par ses soins, même en nos temps, de prospères Universités; celle, par exemple, dédiée au Sacré-Cœur à Milan ; celles de Paris, Lille, Angers, Lyon, Toulouse, en France ; de Nimègue en Hollande ; de Lublin en Pologne ; Beyrouth en Syrie ; de Washington aux États-Unis d'Amérique ; de Québec, de Montréal et d'Ottawa, au Canada ; de Santiago dans la République du Chili ; de Shanghai et de Pékin en Chine ; de Tokio au Japon, et quantité d'autres.

Une autre preuve éminente du souci qu'a eu l'Église de favoriser de tout son pouvoir la civilisation et la science nous est fournie par sa grande sollicitude à fonder et à conserver des bibliothèques. De la bibliothèque de Césarée jusqu'à l'Ambrosienne et à la Vaticane, combien de manuscrits, combien de livres imprimés cette sainte Mère l'Église n'a-t-elle pas recueillis avec le plus grand empressement ! Personne assurément ne pourrait les compter. On sait que déjà, dans les premiers temps du christianisme, les saints pasteurs, à l'approche du danger, supportaient d'un cœur égal la perte de leurs biens, mais qu'ils apportaient une extrême diligence à conserver, en même temps que les vases sacrés, les livres de science. Aussi est-elle dénuée de tout fondement, la calomnie de certains qui prétendent que l'Église a entretenu les ténèbres de l'ignorance : non, la religion catholique ne craint pas les persécuteurs qui peuvent lui procurer la gloire du martyre, elle ne craint pas non plus les hérésies qui concourent à mettre plus en relief le dépôt de la doctrine sacrée qui lui a été confié ; elle ne craint qu'une chose : l'ignorance de la vérité, certaine que ses adversaires cesseront de la persécuter, s'ils acceptent d'étudier soigneusement et avec un esprit libre de tout préjugé ses préceptes et ses doctrines, comme le disait déjà Tertullien au deuxième siècle à propos de ceux qui haissaient le nom de chrétien : « Ils cessent de haïr ceux qui cessent d'ignorer. » (*Ad nationes*, I., I.).

Cependant, si Nos prédecesseurs, au cours des siècles, n'ont épargné ni peines, ni travaux pour donner la plus formidable impulsion à l'étude des sciences et des arts et pour ériger un peu partout toutes sortes d'écoles, ils ont spécialement appliqué leur volonté et leur zèle à développer la doctrine divine, comme étant celle qui mène le plus directement à la fin que Dieu lui a assignée (saint Thomas, *Summa theol.* P. I., q. I, a. 5).

Quant à Nous, pleinement conscients de la très grande importance du mandat que Dieu Nous a confié. Nous avons surtout, avec la plus grande attention, et de toutes nos forces, appliqué notre esprit à obtenir que les Universités et Facultés catholiques, qui sont les premières en dignité, se distinguent aussi au premier rang, parmi tous les autres instituts, par la profondeur des études et la splendeur des sciences. En effet, à peine placé dans la chaire du Pontificat suprême, Nous jugeâmes de Notre devoir de préparer une loi en vertu de laquelle les instituts d'études supérieures, fondés un peu partout au nombre de plus de cent, eussent à fixer plus clairement leur but, à déterminer avec soin leur méthode d'enseignement, et à établir enfin une forme unique d'organisation, sans toutefois entraver en rien les modifications exigées par les circonstances et les lieux, de manière à pouvoir répondre entièrement aux nécessités de l'époque actuelle.

On a coutume, aujourd'hui surtout, de dissimuler les erreurs de tout genre sous le fard du savoir pour trouver ainsi plus de crédit auprès du public, sachant le prestige qu'exerce la lumière de la science sur l'esprit de la multitude. Il est donc nécessaire que les fidèles du Christ doués plus particulièrement pour les recherches scientifiques, et surtout les élèves choisis des Séminaires, après avoir imploré le Père des Lumières (*Jac. I, 17*) et s'être souvenus de cette sentence que « la sagesse n'entrera pas dans un esprit malveillant » (*Sag. I, 4*), approfondissent les sciences sacrées et celles qui leur sont connexes à un titre quelconque et les possèdent au point de pouvoir, à l'occasion, enseigner comme il convient la vérité catholique, la défendre très énergiquement contre les attaques et les sophismes des adversaires.

Quant à Nous, certes, nous ne négligerons rien de ce qui est en Notre pouvoir pour que les sciences sacrées, comme jadis dans les Universités civiles, occupent aussi maintenant le premier rang qui leur revient à cause du magnifique trésor de vérités qu'elles enseignent, et de l'appui salutaire qu'elles donnent, par leur nature même, pour confirmer la foi catholique, dissiper les ténèbres de l'erreur et conformer les mœurs de tous aux préceptes de l'Évangile.

Ainsi arrivera-t-il, fort heureusement, que tous les hommes appelés des ténèbres à la lumière admirable de la foi (*I Petr. II, 9*) parviendront à la connaissance de la vérité (*I Tim. II, 4*), et que toute intelligence, la grâce de Dieu aidant, sera contrainte de rendre hommage au Christ (*II Cor. X, 5*).

Ces motifs et ces raisons Nous ont déterminé à constituer auprès de la Sacrée Congrégation des Séminaires une Commission d'hommes éminents par leur intelligence et leur expérience, avec charge précisément d'étudier et de décider tout ce qui concerne l'organisation et le perfectionnement des Universités et Facultés d'études ecclésiastiques, en laissant de côté, pour le moment, ce qu'on pourra plus tard juger opportun de faire pour développer de plus en plus les autres institutions et surtout l'Académie pontificale romaine de saint Thomas d'Aquin, qui Nous tient particulièrement à cœur.

Cette Commission, après un travail long et diligent, assistée d'ailleurs de docteurs éminents d'autres nations, avec un zèle en tous points louable, a heureusement terminé sa tâche sous Nos auspices et Notre direction. C'est pourquoi, mettant enfin à exécution ce que Nous Nous étions promis de faire, après avoir mûrement réfléchi, et demandé, pour autant que la chose était nécessaire, le consentement des intéressés ou de ceux qui croyaient leurs intérêts en cause, Nous avons, avec une science certaine et la plénitude du pouvoir apostolique, décrété et prescrit les lois et règlements suivants et Nous ordonnons qu'ils soient observés par tous ceux qu'ils concernent.

## TITRE I.

*Règles générales.*

Art. 1.— Les Universités et les Facultés d'études ecclésiastiques sont celles qui sont instituées par l'autorité du Saint-Siège pour enseigner et promouvoir les sciences sacrées ou celles qui s'y rattachent, avec le droit de conférer les grades académiques.

Art. 2.— Le but des Universités et Facultés d'études ecclésiastiques est d'enseigner plus profondément, selon la doctrine catholique, les sciences sacrées ou celles qui s'y rattachent ; de former à la connaissance des sources, à la pratique des recherches et des travaux scientifiques, et, enfin, de contribuer le plus possible à l'étude et au développement des sciences elles-mêmes.

Art. 3.— § 1.— Les Facultés d'études ecclésiastiques sont celles de théologie, de droit et de philosophie et toutes les autres qui sont établies par le Saint-Siège conformément à ce qui est dit à l'article 2.

§ 2.— Sous ce nom d'Universités ou de Facultés sont compris les Instituts fondés à Rome par le Saint-Siège, à savoir : l'Institut pontifical biblique, l'Institut pontifical d'études orientales, l'Institut pontifical « utriusque juris », l'Institut d'archéologie chrétienne, l'Institut pontifical de musique sacrée.

Art. 4.— L'érection canonique et le gouvernement suprême de chaque Université et Faculté d'études ecclésiastiques, aussi bien pour les régions et les Instituts dépendant des Sacrées Congrégations pour l'Église orientale et de la Propagation de la Foi, que pour les Facultés des différentes familles religieuses, sont réservés à la Sacrée Congrégation des Séminaires et des Universités.

Art. 5.— Les statuts et le programme des études de chaque Université ou Faculté sont soumis à l'approbation de la Sacrée Congrégation des Séminaires et des Universités.

Art. 6.— Seules les Universités ou Facultés érigées canoniquement et soumises aux règles de cette Constitution ont le droit de conférer les grades académiques avec effets canoniques (l'art. 36, § 2 étant observé).

Art. 7.— § 1.— Il y a trois grades académiques : le baccalauréat, la licence et le doctorat.

§ 2.— Toute Faculté confère la licence et le doctorat ; chaque Faculté est libre de conférer aussi le baccalauréat.

§ 3.— Les grades académiques prennent l'appellation que comportent les sciences principales enseignées dans les Universités ou Facultés qui les confèrent.

Art. 8.— Le baccalauréat est le grade académique par lequel on reconnaît à celui qui l'a obtenu qu'il a donné une telle preuve de sa science qu'il est reconnu apte à continuer ses études pour l'obtention des grades académiques supérieurs.

Art. 9.— La licence est le grade académique par lequel on reconnaît que celui qui l'a obtenu a parcouru le cycle des études prescrit dans le programme et a donné des preuves telles de son savoir qu'il peut être considéré comme apte à enseigner dans les écoles qui ne confèrent pas de grades académiques.

Art. 10.— Le doctorat est le grade académique reconnaissant que celui qui en est titulaire a donné des preuves telles de sa science et de son talent qu'il peut être considéré comme apte, sous réserve de l'art. 21, à enseigner dans une Université ou Faculté.

§ 2.— Le doctorat confère les droits particuliers énumérés au canon 1378 du Code de droit canonique.

§ 3.— Le doctorat ès sciences bibliques, obtenu auprès de la Commission pontificale biblique ou à l'Institut pontifical biblique confère aux clercs les mêmes droits et les mêmes effets canoniques que le doctorat en sacrée théologie.

Art. 11.— A cette loi sont également soumises les Facultés d'études ecclésiastiques érigées dans les Universités d'Etat, conformément aux conventions passées entre le Saint-Siège et diverses nations et aujourd'hui en vigueur.

Art. 12.— En vue de l'exécution convenable de la loi promulguée, par la présente Constitution, on observera les prescriptions de la Sacrée Congrégation des Séminaires et Universités.

## TITRE II.

*Des personnes et du gouvernement.*1. *Les autorités académiques.—Les officiers.*

Art. 13.—§ 1.—Ce sont les autorités académiques qui gouvernent l'Université ou la Faculté ; les principales sont : le grand chancelier, le recteur magnifique ou président, le doyen de Faculté.

§ 2.—Les autorités académiques qui gouvernent ou administrent une Université ou Faculté sont secondées par les officiers.

Art. 14.—§ 1.—Le grand chancelier est à la tête de l'Université ou de la Faculté ; au nom du Saint-Siège, il veille sur tout ce qui intéresse l'administration et les études.

§ 2.—Le grand chancelier est l'évêque de qui dépend juridiquement l'Université ou la Faculté, à moins que le Saint-Siège n'ait désigné expressément un autre dignitaire pour le remplacer.

Art. 15.—L'Université est régie par le recteur magnifique, chaque Faculté par son doyen ; mais si une Faculté est seule, par un président. A ces autorités, suivant les coutumes locales et la nature de chaque Université ou Faculté, sont adjoints un ou plusieurs conseils chargés de l'administration des affaires scientifiques, disciplinaires, économiques.

Art. 16.—Le recteur et le président sont nommés par la Sacrée Congrégation des Séminaires, et au cas où, en vertu du droit particulier, leur nomination dépendrait d'autres personnes, cette nomination doit être, au moins, approuvée par la S. Congrégation.

Art. 17.—Les statuts de l'Université ou de la Faculté devront déterminer si, en plus du grand chancelier, du recteur magnifique ou du président et des doyens de Faculté, il doit y avoir d'autres autorités, comment ces autorités ainsi que les doyens de Facultés, les conseils et les officiers supérieurs et inférieurs seront constitués, quels sont les droits et fonctions de chacun et combien de temps ils devront conserver leur charge.

Art. 18.—Si l'Université ou la Faculté est jointe à un Séminaire ou collège de clercs, ses statuts devront pourvoir clairement et efficacement à ce que son administration académique soit bien distincte de la vie et de la discipline de ce dernier.

# CONSTITUTION

## 2. *Les professeurs.*

Art. 19.— § 1.— Dans chaque Université ou Faculté, le nombre de professeurs doit être suffisant. Il y aura d'abord les professeurs ordinaires, c'est-à-dire ceux qui de plein droit font partie du collège des professeurs.

§ 2.— Outre les professeurs ordinaires, il y aura également des professeurs extraordinaires, c'est-à-dire ceux qui, bien que pourvus des titres exigés, ne jouissent pas encore pleinement de tous les droits des professeurs.

§ 3.— S'il y a lieu on pourra également prendre des professeurs qui seront chargés temporairement de donner un enseignement déterminé.

Art. 20.— Les statuts d'Université ou de Faculté détermineront : a) Quel est le nombre minimum de professeurs en raison de la quantité des matières et du temps consacré à chacune d'elles et parmi eux combien sont professeurs ordinaires ; b) combien il y a de catégories de professeurs et quels sont dans chacune d'elles leurs droits et leurs devoirs, étant donné les coutumes et traditions locales habituelles ; c) par qui, comment, et dans quelles conditions les professeurs de chaque catégorie sont nommés et promus.

Art. 21.— Pour que quelqu'un fasse légalement partie du collège des professeurs, il est nécessaire :

1° Qu'il se distingue par l'étendue de sa science, ses bonnes mœurs et sa prudence ;

2° Qu'il soit pourvu du doctorat requis ;

3° Que par certains travaux, en particulier par des ouvrages et dissertations écrits, il se soit montré apte à l'enseignement ;

4° Qu'il ait émis sa profession de foi suivant la formule approuvée par le Saint-Siège, conformément au canon 1406, § 1, 8° du Code de droit canonique et au décret de la Suprême Congrégation du Saint-Office, en date du 22 mars 1918 ;

5° Qu'il ait reçu la mission canonique d'enseigner du grand chancelier, après avoir obtenu le *Nihil obstat* du Saint-Siège.

Art. 22.— Si un professeur a porté atteinte à la doctrine catholique ou a commis quelque faute morale, il sera puni suivant la gravité de la faute et conformément aux prescriptions des statuts et, s'il y a lieu, privé par le grand chancelier de la mission canonique d'enseigner.

## 3. *Auditeurs.*

Art. 23.— Les auditeurs sont divisés en deux catégories : ceux qui étudient pour obtenir les grades académiques et ceux qui n'ont en vue aucun de ces grades.

Art. 24.— Pour pouvoir être inscrit dans une Université ou Faculté, il faut :

1° S'il s'agit d'un clerc, une lettre de recommandation de l'évêque de son diocèse, toutes les autres prescriptions qui existeraient étant, par ailleurs, observées ;

2° S'il s'agit d'un laïque, un certificat de bonne vie et mœurs signé de l'autorité ecclésiastique compétente.

Art. 25.— Pour pouvoir être inscrit dans une Université ou Faculté, en vue d'obtenir les grades académiques, il faut, en plus des prescriptions mentionnées à l'art. 24, produire des témoignages authentiques attestant :

1° Qu'on a suivi le cours normal des études secondaires ;

2° a) Si l'on veut entrer à la Faculté de théologie, qu'on a suivi pendant deux années au moins, après l'achèvement des études secondaires classiques, des cours sur toute la philosophie scolaistique et subi avec succès les examens prescrits ;

b) Si l'on veut entrer à l'Institut pontifical biblique, qu'on a obtenu la licence en sacrée théologie ;

c) S'il s'agit d'un clerc désireux de suivre le cours de la Faculté de droit canonique, de l'Institut pontifical des études orientales, de l'Institut pontifical « utriusque juris », de l'Institut pontifical de musique sacrée, qu'il a terminé ses études de philosophie et de théologie conformément au canon 1365 du Code de droit canonique.

Art. 26.— Personne ne peut être inscrit dans plusieurs Facultés en vue d'y obtenir les grades académiques.

Art. 27.— Il est permis de passer d'une Faculté à l'autre à la condition d'observer les prescriptions de la Sacrée Congrégation des Séminaires et Universités.

Art. 28.— L'auditeur qui aura commis quelque manquement sera puni suivant la gravité de sa faute conformément aux règlements des études, et, dans les cas plus sérieux, exclu de l'Université ou de la Faculté.

## CONSTITUTION

### 2. Cycle des études.

Art. 31.— Le cycle des études dure :

- a) A la Faculté de théologie, cinq années ;
- b) A la Faculté de droit canonique, trois années ;
- c) A la Faculté de philosophie, quatre années ;
- d) A l'Institut pontifical biblique, trois années ;
- e) A l'Institut pontifical des études orientales, trois années ;
- f) A l'Institut pontifical « utriusque iuris », quatre années ;

h) A l'Institut pontifical de musique, section de chant grégorien, trois années ; section de composition de musique religieuse, cinq années ; section de l'orgue, quatre années.

Art. 32.— Les statuts d'Université ou de Faculté détermineront quel compte il faut tenir des grades académiques acquis en d'autres matières et des études faites dans d'autres établissements, surtout dans les Séminaires et collèges de clercs, quand il y aura lieu d'abréger le cycle des études, sans manquer aux ordonnances de la Sacrée Congrégation des Séminaires et des Universités.

## CONSTITUTION

### 3. Programmes et examens.

Art. 33.— § 1.— Les matières sont divisées en trois catégories :

Les principales, c'est-à-dire requises essentiellement pour atteindre le but de la Faculté ;

Les auxiliaires, c'est-à-dire nécessaires pour bien assimiler les principales ;

Les spéciales, c'est-à-dire qui complètent d'une certaine manière et perfectionnent les matières principales ou auxiliaires.

§ 2.— Dans chaque Faculté, conformément à ses traditions particulières et aux usages des lieux, outre les matières principales et auxiliaires on traitera quelques unes des matières spéciales où l'on donnera des leçons spéciales sur des questions importantes relatives aux matières principales ou auxiliaires. Ces leçons spéciales ou cours particuliers peuvent très bien être divisés en sections.

§ 3.— Les auditeurs candidats aux grades académiques sont tenus d'étudier les matières principales et auxiliaires et en outre l'une ou l'autre des matières spéciales ou encore de suivre quelques cours particuliers, conformément aux statuts de l'Université ou de la Faculté.

Art. 34.— Pour la validité des grades académiques, on passera les examens sur toutes les matières prescrites par l'article 33, § 3.

# CONSTITUTION

## TITRE IV.

### *De la collation des grades académiques.*

Art. 35.— Les grades académiques sont conférés dans les Universités ou Facultés d'études ecclésiastiques au nom du Souverain Pontife régnant, et *Sede vacante* au nom du Saint-Siège.

Art. 36.— § 1.— Les grades académiques ne peuvent être conférés par des académies, collèges ou instituts de quelque genre que ce soit, qui ne donnent pas un enseignement approprié, sauf les prescriptions contenues dans le § 2.

§ 2.— La Commission pontificale biblique, suivant la Lettre apostolique du Pape Pie X *Scripturæ Sacrae*, en date du 23 février 1904, peut conférer la licence et le doctorat ès sciences bibliques, en se référant néanmoins tous droits sauvegardés, aux prescriptions des art. 24, 25, 1°, 2 b. 26, 38, 39, 40, 43 d. 44, 45 d. 46, 52.

Art. 37.— Les prescriptions des Art. 24, 25, 26, 32, 36 étant respectées, pour qu'un candidat puisse être admis à conquérir les grades académiques, il est nécessaire qu'il ait suivi régulièrement les cours sur toutes les matières prescrites en vertu de l'art. 33, § 3, dans une Faculté érigée et approuvée canoniquement.

Art. 38.— Au moment de la collation des grades académiques, les candidats devront prononcer la profession de foi, suivant la formule approuvée par le Saint-Siège, conformément au canon 1406 § 1, 8° du Code de droit canonique et du décret de la Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office en date du 22 mars 1918.

Art. 39.— Personne ne pourra conquérir le doctorat s'il n'est déjà titulaire de la licence.

Art. 40.— Des Universités ou Facultés ne peuvent conférer le doctorat *ad honorem*, à moins d'autorisation spéciale du Saint-Siège, à solliciter pour chaque cas particulier.

#### *1. Baccalauréat.*

Art. 41.— Le baccalauréat ne peut être conféré :

- a) En théologie sacrée, avant la deuxième année accomplie ;
- b) En droit canonique, avant la première année accomplie ;
- c) En philosophie, avant la seconde année accomplie ;
- d) En science biblique, avant la première année accomplie ;
- e) En études orientales, avant la première année accomplie ;
- f) En l'un et l'autre droit avant la seconde année accomplie ;
- g) En archéologie chrétienne, avant la première année accomplie ;
- h) En chant grégorien, avant la première année accomplie ; en composition de musique religieuse, avant la troisième année accomplie ; en orgue avant la seconde année accomplie.

Art. 42.— Les prescriptions de l'art. 37 étant observées, quiconque est candidat au baccalauréat devra subir de plus des examens sur les matières étudiées jusqu'à, attestant clairement qu'il est apte à poursuivre le cycle des études, conformément à l'art. 8.

#### *2. Licence.*

Art. 43.— La licence ne peut être conférée :

- a) En théologie sacrée, avant la quatrième année accomplie à compter du début du cycle des études ;
- b) En droit canonique, avant la seconde année accomplie ;
- c) En philosophie, avant la troisième année accomplie ;
- d) En science biblique, avant la seconde année accomplie ;
- e) En études orientales, avant la seconde année accomplie ;
- f) En l'un et l'autre droit, avant la troisième année accomplie ;
- g) En Archéologie chrétienne, avant la seconde année accomplie ;
- h) En chant grégorien, avant la seconde année accomplie ; en composition de musique religieuse avant la quatrième année accomplie ; en orgue avant la troisième année accomplie.

Art. 44.— Les prescriptions de l'art. 37 étant observées, quiconque est candidat à la licence sera soumis de plus à un examen particulier prouvant qu'il possède la doctrine, conformément à l'art. 9.

## 3. Doctorat.

Art. 45.— § 1.— Le doctorat ne peut être conféré :

- a) En théologie sacrée, avant la cinquième année accomplie, à compter du début du cycle des études :
- b) En droit canonique, avant la troisième année accomplie ;
- c) En philosophie, avant la quatrième année accomplie ;
- d) En science biblique, avant la seconde année accomplie, après la licence ;
- e) En études orientales, avant la troisième année accomplie ;
- f) En l'un et l'autre droit, avant la quatrième année accomplie ;
- h) En chant grégorien, avant la troisième année accomplie ; en composition de musique religieuse avant la cinquième année accomplie ; en orgue, avant la quatrième année accomplie.

Art. 46.— § 1.— Le candidat qui aura subi tous les examens préparatoires et accompli les travaux prescrits conformément aux statuts de l'Université ou de la Faculté devra en outre, pour obtenir le doctorat :

1° Présenter une thèse écrite montrant que le candidat est apte aux recherches scientifiques, et qui soit utile au progrès des sciences ; elle sera imprimée, du moins en partie, conformément aux statuts de l'Université ou de la Faculté.

2° Défendre publiquement cette thèse devant les autorités académiques et les professeurs d'Université ou de Faculté.

§ 2.— L'Université ou Faculté, outre la thèse et la soutenance de la thèse, imposera au candidat quelque autre épreuve orale.

## TITRE V.

*Questions didactiques et économiques.*1. *Édifices.*

Art. 47.— Toute Université ou Faculté aura des amphithéâtres qui ne soient pas destinés uniquement aux cours et aux exercices, mais qui répondent encore tant par leurs proportions que par leur nombre aux matières enseignées et à l'affluence des auditeurs.

2. *Bibliothèques et accessoires scientifiques.*

Art. 48.— Dans chaque Université ou Faculté il y aura une bibliothèque disposée à l'usage des professeurs et des auditeurs, rangée en bon ordre, pourvue de catalogues à jour, et qui puisse servir aussi bien à enseigner qu'à apprendre les matières de l'Université ou de la Faculté, ainsi qu'à accomplir les exercices prescrits à leur sujet.

Art. 49.— L'Université ou la Faculté, suivant leur fin particulière, seront pourvues de locaux et laboratoires scientifiques, comme aussi de tout ce qui est nécessaire aux cours.

3. *Honoraires des professeurs et officiers. droits d'inscription à verser par les auditeurs*

Art. 50.— § 1.— Les professeurs recevront des honoraires suffisants pour leur permettre de mener, comme il convient à la haute dignité de leur fonction, un train de vie honnête, et de subvenir aux besoins de leur état.

§ 2.— Les officiers seront rémunérés comme il convient.

Art. 51.— Tous ceux qui auront assuré à l'Université ou Faculté un service prolongé, et qui pour une cause légitime viendraient à cesser leurs fonctions, recevront des honoraires d'éméritat, de manière à pouvoir mener un train de vie convenable.

Art. 52.— Les statuts de l'Université ou de la Faculté détermineront le montant des droits d'admission, d'inscription annuelle, d'examen, et de diplôme, que les auditeurs auront régulièrement à verser.

## TITRE VI.

*Dispositions transitoires.*

Art. 53.— La présente constitution entre intégralement en vigueur à dater du premier jour de l'année académique 1932-1933 ; cependant, les articles 4, 35, 36, 38, 39, 40, seront appliqués dès le premier jour de l'année académique 1931-1932.

Art. 54.— Les études faites et les examens passés dans des Universités ou Facultés en vue d'obtenir des grades académiques avant l'année académique 1932-1933, conformément aux lois en vigueur jusqu'ici, seront considérés comme valides. Mais pour les études et examens suivants, à dater du premier jour de l'année académique 1932-1933, même en ce qui concerne les auditeurs ayant commencé antérieurement le cycle, on appliquera les prescriptions de la présente Constitution et celles de la Sacrée Congrégation des Séminaires et Universités.

Art. 55.— Les Facultés de Théologie érigées canoniquement pour ceux qui, après avoir suivi au complet le cours de philosophie-théologie selon le canon 1365 du C. D. C., se proposent d'étudier plus à fond quelques parties de la Théologie, peuvent continuer à fonctionner jusqu'à ce que le Saint Siège en dispose autrement ; cependant pour autant que leur fin particulière le leur permettra, ces Facultés devront accommoder leurs statuts à la présente Constitution et aux prescriptions de la Sacrée Congrégation des Séminaires et des Universités.

Art. 56.— Toutes les Universités ou Facultés d'études ecclésiastiques érigées et approuvées jusqu'ici par le Saint-Siège, y compris celles dont il est question à l'art. 55, devront, avant le 30 juin 1932, soumettre leurs statuts modifiés suivant la présente Constitution et les prescriptions de la Sacrée Congrégation des Séminaires et Universités ; elles présenteront en même temps un rapport sur la vie académique et économique des trois dernières années.

Art. 57.— Si une Université ou Faculté ne se conforme pas aux prescriptions de l'art. 56, elle perd *ipso facto* le droit ou privilège de conférer des grades académiques.

Art. 58.— Les lois ou coutumes actuellement en vigueur ou en usage, contraires à la présente Constitution apostolique, aussi bien générales que particulières, ou tout à fait spéciales et individuelles sont abrogées. Sont de même entièrement abrogés les priviléges accordés jusqu'à ce jour par le Saint-Siège aux personnes physiques ou morales qui seraient en contradiction avec les prescriptions de cette Constitution.

Nous voulons enfin qu'aux exemplaires même imprimés de la présente Lettre, munis du sceau d'un homme constitué en dignité ou en charge ecclésiastique, et contresignés du nom d'un notaire public, on ajoute la même foi qu'on accorderait à ladite lettre si elle était exhibée et montrée.

Ce que Nous avons établi, décreté, prescrit, mandé par la présente Constitution. Nous en voulons et ordonnons par Notre propre autorité l'entièvre ratification et confirmation, nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 24 mai en la fête de la Pentecôte, en l'année 1931, de notre pontificat la dixième.

Fr. ANDREAS card. FRÜHWIRTH,  
*chanc. de la S. E. R.*

CAIETANO card. BISLETI  
*préf. de la S. C. des Sémin. et des Unio.*

JOSEPH WILPERT, *doyen du Collège des prot. apost.*  
VINCENZO BIANCHI-CAGLIESI, *prot. apost.*  
L. P..